NPT/CONF.2020/47

Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020

Distr. générale
27 décembre 2021
Français
Original : anglais

New York, 4-28 janvier 2022

Mesures 5, 20 et 21 du plan d'action de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010*

Rapport présenté par les États-Unis d'Amérique

Comme indiqué dans le Plan d'action adopté par la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010, les Gouvernements des cinq États dotés d'armes nucléaires (le « P5 ») s'emploient à mettre en œuvre la mesure nº 5, qui vise à « [a]méliorer encore la transparence et renforcer la confiance mutuelle », et à rendre compte de l'application de ladite mesure et d'autres initiatives, conformément aux mesures nºs 20 et 21. Aux termes de la mesure nº 21, « [e]n tant que mesure de confiance, tous les États dotés d'armes nucléaires sont encouragés à adopter dans les meilleurs délais un formulaire unique de notification et à déterminer la périodicité appropriée pour sa présentation afin de fournir à titre volontaire des informations de référence, sans compromettre la sécurité nationale ». Nos rapports nationaux sont structurés selon des catégories thématiques communes, dans lesquelles figurent les informations pertinentes, et portent chacun sur tous les aspects du Traité, à savoir le désarmement, la non-prolifération et les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Nous encourageons tous les États parties à établir des rapports similaires, conformément à la mesure nº 20.

Après avoir présenté notre rapport initial à la réunion de 2014 du Comité préparatoire du Traité et une mise à jour pour la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015, nous communiquons aujourd'hui des informations actualisées, notamment sur les mesures prises ces six dernières années, en vue de la dixième Conférence des Parties.

* La version originale du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.

21-19648X (F)

Merci de recycler

Section I : Informations sur les mesures nationales relatives au désarmement

i. Politiques de sécurité nucléaire, doctrine et activités associées aux armes nucléaires

Politique nucléaire

- L'objectif de la politique des États-Unis est de parvenir à la paix et à la sécurité dans un monde exempt d'armes nucléaires, dans le droit fil de leurs engagements au titre du Traité sur la non-prolifération. Dans un environnement international de sécurité tendu et difficile, il devient plus urgent que les États-Unis et les autres États dotés d'armes nucléaires appliquent une approche persistante, pragmatique, proactive et progressive en matière de désarmement nucléaire, en s'appuyant sur des accords négociés et des activités de coopération, afin de réduire le risque de recours aux armes nucléaires.
- Dans les Directives stratégiques provisoires en matière de sécurité nationale, le Président, M. Biden, indique que les États-Unis s'attaqueront à la menace existentielle que représentent les armes nucléaires et prendront des mesures pour réduire le rôle des armes nucléaires dans leur stratégie de sécurité nationale tout en veillant à ce que leur force de dissuasion stratégique reste sûre, sécurisée et efficace et que leurs engagements de dissuasion élargie envers leurs alliés restent forts et crédibles. L'examen en cours de la stratégie de défense nationale des États-Unis comprend une révision de la position nucléaire inspirée de cette orientation.
- Les États-Unis recenseront les domaines précis dans lesquels ils pourraient prendre des mesures visant à réduire le rôle des armes nucléaires tout en veillant à ce que la dissuasion américaine et la dissuasion élargie restent efficaces et crédibles.
- Les États-Unis prévoient de publier cet examen à la fin du mois de janvier 2022.
- Sans préjuger de l'issue de la révision de la position nucléaire, voici quelques principes qui régissent de longue date la politique américaine en matière d'armes nucléaires :
  - Les États-Unis cherchent à réduire le rôle des armes nucléaires dans leur stratégie de sécurité nationale.
  - Les États-Unis cherchent à réduire les arsenaux nucléaires mondiaux de façon à promouvoir la stabilité, la paix et la sécurité internationales.
  - Le rôle fondamental des armes nucléaires américaines a été de dissuader toute attaque nucléaire contre les États-Unis, leurs alliés et leurs partenaires.
  - Les États-Unis ont déclaré qu'ils n'envisageraient d'utiliser des armes nucléaires que dans des circonstances extrêmes pour défendre les intérêts vitaux du pays, de leurs alliés et de leurs partenaires.
  - Les États-Unis ont affirmé qu'une guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne doit jamais être menée.
  - Il est dans l'intérêt du monde entier que la non-utilisation des armes nucléaires, qui dure depuis plus de 75 ans, soit prolongée à jamais.
  - La politique américaine consiste à conserver une force de dissuasion crédible pour les États-Unis et leurs alliés et partenaires en maintenant le

plus petit nombre possible d'armes nucléaires, conformément à leurs exigences de sécurité actuelles et futures.

- Le déclenchement et la conduite d'opérations nucléaires seraient conformes au droit des conflits armés et au Uniform Code of Military Justice des États-Unis.
- Soulignant les avantages en matière de sécurité de l'adhésion au Traité sur la non-prolifération et de son respect total, les États-Unis ont émis une « assurance négative de sécurité » en déclarant qu'ils n'utiliseraient pas ou ne menaceraient pas d'utiliser des armes nucléaires contre des États non dotés d'armes nucléaires qui sont parties au Traité et qui respectent leurs obligations en matière de non-prolifération nucléaire.
- Les États-Unis ont également indiqué clairement qu'ils étaient prêts à fournir des assurances négatives de sécurité juridiquement contraignantes en soutenant les protocoles pertinents des cinq traités établissant des zones exemptes d'armes nucléaires en vigueur.

Dispositif de forces et d'alerte nucléaires

- À la suite de la signature du Traité sur la non-prolifération et grâce à la mise en œuvre d'accords efficaces de maîtrise des armements, les États-Unis ont réduit leur arsenal nucléaire, qui est passé d'un nombre record de 31 255 ogives en 1967 à 3 750 à la fin de l'exercice 2020, soit une division de leur nombre par plus de huit. Le pays continue de limiter les risques de lancement accidentel en assurant la sûreté, la sécurité et le contrôle de l'utilisation de l'arsenal américain, tout en prenant des mesures pour maximiser le temps de décision dont dispose le Président en cas de crise.
- Les mesures et les pratiques ayant une incidence sur le dispositif des forces nucléaires américaines restent les suivantes :
  - Configurer tous les missiles balistiques intercontinentaux déployés, afin que chacun d'entre eux ne soit doté que d'une seule tête nucléaire (processus connu sous le nom de « démirvage », par lequel les États-Unis ont retiré de chaque missile tous les corps de rentrée à tête indépendamment guidée, à l'exception d'un seul). La réduction de la concentration des ogives déployées accroît la stabilité en restreignant d'éventuelles incitations pour d'autres à lancer une première frappe nucléaire.
  - Poursuivre la pratique américaine de longue date de la « désignation d'objectif en haute mer » pour tous les missiles balistiques intercontinentaux qui sont déployés et tous les missiles balistiques lancés par sous-marins, de sorte qu'en cas, hautement improbable, de lancement accidentel, le missile finisse sa course en haute mer.
  - Poursuivre la pratique consistant à placer tous les bombardiers à capacité nucléaire et les aéronefs à double capacité en dehors du régime d'alerte à plein temps en temps de paix.
  - Prendre des mesures visant à maximiser le temps de décision du Président en cas de crise.
  - Décider, conjointement avec l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), de ne pas déployer de missiles nucléaires terrestres en Europe.

- Ne pas augmenter le nombre de missiles balistiques intercontinentaux, conformément au futur programme de modernisation nucléaire des États-Unis, qui n'en fait pas état.
- Ne pas avoir de programme de développement de missiles de croisière ou de torpilles à tête nucléaire et à propulsion nucléaire.
- Ne pas avoir de programme de déploiement de têtes nucléaires sur des planeurs hypersoniques ou des missiles de croisière hypersoniques ou d'intention de le faire.

Sécurisation des armes nucléaires

- L'objectif de la sécurisation nucléaire est d'avoir l'assurance qu'une arme nucléaire fonctionnera de manière sûre, sécurisée et fiable si elle est délibérément activée, et qu'aucun accident ou incident ni aucune détonation non autorisée ne se produira.
- Les États-Unis continuent de prendre diverses mesures visant à garantir que les armes nucléaires restent sûres, sécurisées et sous contrôle positif à tout moment ; cela reste une priorité nationale absolue.
- La sophistication des technologies américaines de sécurisation minimise la probabilité de l'utilisation non autorisée d'une arme nucléaire tout en maintenant les plus hauts niveaux de sûreté continue.
- À travers leurs programmes de sécurisation, les États-Unis créent, développent et affinent des technologies sophistiquées de sûreté, de sécurité, de contrôle de l'utilisation ou d'interdiction visant à minimiser la probabilité d'une explosion nucléaire accidentelle, compte tenu de l'exposition à un environnement anormal. Dans le cas peu probable d'une défaillance de la sécurité et d'un accès non autorisé, ces technologies réduiraient la puissance d'une éventuelle explosion nucléaire non autorisée au niveau le plus bas possible.
- Les États-Unis emploient une variété de programmes et de mécanismes de sécurité et de contrôle de l'utilisation qui empêchent la détonation nucléaire accidentelle et l'utilisation non autorisée d'armes nucléaires, tout en déployant de nouvelles technologies qui continuent d'améliorer la sûreté et la sécurité globales des stocks d'armes.
- Les programmes de prolongation de la durée de vie et les modifications majeures permettent de veiller à ce que toutes les armes de l'arsenal américain répondent à des normes de sûreté et de sécurité actualisées. Par exemple, le programme de modification W87-1 vise à remplacer l'ogive W78 vieillissante en s'appuyant sur une modification du modèle W87-0 précédent afin d'améliorer la sûreté et la sécurité.
- Dans le cadre de la surveillance des stocks d'armes américains, les États-Unis recensent les vices de fabrication et de conception susceptibles d'avoir une incidence sur la sûreté, la sécurité, la performance ou la fiabilité et évaluent les risques pour la sûreté, la sécurité et la performance des stocks d'armes. En cas d'anomalies détectées dans les données de surveillance, une analyse scientifique et technique permet de déterminer si les observations sont suffisamment sérieuses pour justifier l'ouverture d'une enquête sur des problèmes propres à une arme ou à un composant. Les enquêtes sont clôturées une fois que les effets sur la performance ou la sécurité du système ont été évalués et que des mesures de suivi sont décidées, le cas échéant.

- Les explosifs insensibles sont utilisés dans la majorité des armes américaines. Un explosif insensible est beaucoup moins sensible aux chocs ou à la chaleur et très résistant aux détonations accidentelles, de sorte que la probabilité d'un accident est négligeable. Les États-Unis explorent les technologies des matériaux pour accélérer le déploiement à plus grande échelle de la synthèse, la formulation et la qualification des explosifs insensibles candidats afin de réduire la dépendance aux explosifs conventionnels dans la conception des futurs systèmes.
- Les programmes de conception, d'analyse, d'intégration et de fabrication d'armes s'appuient sur une variété de systèmes de sécurité et de contrôle de l'utilisation pour empêcher la détonation nucléaire accidentelle et l'utilisation non autorisée des armes nucléaires afin de garantir la sûreté et la sécurité de l'arsenal.
- Le stock d'armes américain est évalué chaque année afin de vérifier que les dispositifs et composants permettant d'assurer la sécurité et le contrôle de l'utilisation des armes répondent aux conditions requises et fonctionnent efficacement. Les exigences en matière de sécurisation sont prises en compte durant toutes les phases du cycle de vie des armes nucléaires américaines.
- Conformément aux engagements de longue date des États-Unis en matière de transparence, le Plan annuel de gestion et d'intendance des stocks d'armes et le document qui l'accompagne, le Plan de prévention, de lutte et de riposte, détaillent les projets des États-Unis visant à : garantir la sûreté, la sécurité et l'efficacité des stocks d'armes nucléaires américains ; entretenir les outils, les capacités et les infrastructures scientifiques et techniques qui sous-tendent l'entreprise de sécurité nucléaire ; réduire les menaces de prolifération nucléaire et de terrorisme nucléaire.

ii. Armes nucléaires, maîtrise des armements nucléaires (y compris le désarmement nucléaire) et vérification

Réduction de l'arsenal nucléaire

- Les États-Unis déploient depuis plusieurs décennies des efforts persistants, pragmatiques et progressifs en vue de réduire et, à terme, d'éliminer les armes nucléaires. Le pays a réduit son stock d'armes nucléaires de plus de 88 % depuis le pic de la guerre froide, soit une baisse d'environ 83 % depuis 1970, l'année d'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération.

Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur des mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs

- Le Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur des mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs (nouveau Traité de réduction des armements stratégiques) qui plafonne depuis 2018 le nombre d'ogives stratégiques déployées par les États-Unis et la Russie à 1 550, soit les niveaux les plus bas pour ces armes depuis la fin des années 1950, a constitué une étape importante sur cette voie. Les États-Unis et la Russie ont prorogé le Traité jusqu'à 2026 en 2021.
    - Pour satisfaire aux exigences du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques, les États-Unis ont retiré 50 missiles balistiques intercontinentaux de leurs silos, rendu de manière vérifiable quatre tubes de lancement de chacun de leurs 14 sous-marins nucléaires lanceurs de missiles balistiques stratégiques incapables de lancer un missile mer-sol balistique, et rendu de manière vérifiable 41 bombardiers lourds B-52

incapables d'utiliser des armements nucléaires, les limitant à un rôle strictement conventionnel.

- ➢ En septembre 2021, les États-Unis disposaient de 1 389 ogives sur les missiles balistiques intercontinentaux déployés, les missiles balistiques à lanceur sous-marin déployés et les ogives nucléaires comptabilisées pour les bombardiers lourds déployés. Ces ogives étaient réparties sur 665 missiles balistiques intercontinentaux, missiles balistiques à lanceur sous-marin et bombardiers lourds.

- Les États-Unis, par la voie du dialogue sur la stabilité stratégique avec la Fédération de Russie, cherchent à jeter les bases d'une future maîtrise des armements nucléaires portant sur toutes les catégories de têtes nucléaires américaines et russes.
- Ces mesures s'inscrivent dans le prolongement de l'héritage du leadership américain en matière de contrôle des armes nucléaires et de désarmement, qui comprend de nombreuses autres réalisations remarquables visant à accroître la transparence et à réduire les risques de malentendus, à régir la concurrence, à codifier la parité approximative des armes nucléaires stratégiques, à fermer les zones de concurrence et à prévenir les courses aux armements.
- Les États-Unis continueront d'œuvrer pour accroître la transparence et la prévisibilité, le cas échéant, afin d'éviter toute erreur de calcul potentielle entre les États dotés d'armes nucléaires et les autres États détenteurs, via des dialogues stratégiques, des canaux de communication visant à réduire les risques et le partage des meilleures pratiques en matière de sûreté et de sécurité des armes nucléaires.

Accords passés de maîtrise des armes nucléaires et mesures liées au désarmement

- Le Traité entre les États-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur la réduction et la limitation des armements stratégiques offensifs des armes stratégiques de 1991, l'accord de maîtrise des armes le plus vaste et le plus complexe jamais négocié, limitait les États-Unis et la Russie à un nombre maximum de 1 600 missiles balistiques intercontinentaux, missiles balistiques à lanceur sous-marin et bombardiers lourds déployés, et à 6 000 têtes nucléaires attribuées à ces vecteurs stratégiques.

  - ➢ Entre septembre 1990 et juillet 2009, les États-Unis ont, dans le cadre des Pourparlers sur la réduction des armes stratégiques, réduit le nombre d'armes stratégiques offensives déployées (missiles balistiques intercontinentaux, missiles balistiques à lanceur sous-marin, leurs lanceurs associés et les bombardiers lourds déployés) de leur arsenal de 2 246 à 1 188, soit une réduction de 47 %, et diminué le nombre de têtes nucléaires attribuées à ces lanceurs de 10 563 à 5 916, soit une réduction de 44 %.

- Le Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur des réductions des armements stratégiques offensifs (Traité de Moscou) de 2002 a limité les États-Unis et la Russie à un maximum de 1 700 à 2 200 ogives nucléaires stratégiques à l'horizon 2012.

  - ➢ Le nombre total de têtes nucléaires stratégiques déployées par les États-Unis était de 1 944 en février 2011, moment où le Traité de Moscou a été rendu caduc par l'entrée en vigueur du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques.

- Mesures nationales : Outre les réductions prévues par les traités, les États-Unis ont procédé à d'autres réductions importantes et spectaculaires de leur arsenal nucléaire, notamment dans le cadre des « initiatives nucléaires présidentielles » de 1991 et 1992, qui ont permis d'éliminer environ 3 000 armes nucléaires américaines et ont entraîné une baisse d'environ 90 % du nombre d'armes nucléaires non stratégiques des États-Unis, ainsi que dans le cadre d'autres initiatives volontaires. Ces mesures nationales étaient les suivantes :
  - Élimination des 450 lanceurs d'ICBM Minuteman II et des 50 lanceurs d'ICBM Peacekeeper, ainsi que de 50 lanceurs d'ICBM Minuteman III ;
  - Retrait de quatre sous-marins nucléaires lanceurs d'engins du service nucléaire et réduction du nombre total de tubes de lancement sur tous les sous-marins déployés restants ;
  - Retrait de tous les bombardiers FB-111A, élimination de tous les bombardiers lourds B-52G, et conversion de tous les bombardiers lourds B-1B à une capacité strictement conventionnelle ;
  - Retrait de toutes les armes nucléaires tactiques américaines à lanceur terrestre ;
  - Élimination de toutes les bombes d'artillerie nucléaires et têtes de missiles balistiques à courte portée américaines ;
  - Retrait de toutes les armes nucléaires tactiques de tous les navires de surface et sous-marins d'attaque américains ;
  - Retrait de tous les avions de commandement et de contrôle nucléaires de l'alerte permanente en vol ;
  - Mise au rebut du missile de croisière avancé AGM-129 et du missile d'attaque à courte portée AGM-69 (tous deux des missiles air-sol).

Transparence sur l'arsenal nucléaire des États-Unis

- Les États-Unis réaffirment leur engagement en faveur de la transparence en fournissant à nouveau des données publiques sur la quantité totale d'ogives actives et inactives du stock d'armes nucléaires du pays lors de la 76e session de la Première Commission, qui mettent en lumière une réduction d'environ 88 % par rapport au maximum atteint en 1967. Voir la fiche d'information 2021 sur l'arsenal nucléaire des États-Unis[1].
- À la fin de l'exercice 2020, le stock total américain de têtes nucléaires actives et inactives était de 3 750, son plus bas niveau depuis les années 1950, ce qui représente une baisse d'environ 18 % depuis la Conférence d'examen de 2015.
- Les États-Unis ont démantelé 11 683 ogives entre 1994 et 2020, dont environ 1 400 depuis la Conférence d'examen de 2015.
- En outre, quelque 2 000 ogives sont retirées et en attente de démantèlement. Les ogives mises hors service ont été retirées de leurs plateformes de lancement, ne peuvent plus être tirées et sont en attente de démantèlement.
- Les États-Unis ont également déclassifié et rendu publiques des données similaires lors de la Conférence d'examen de 2010, de la réunion du Comité préparatoire de 2014 et de la Conférence d'examen de 2015.

[1] https://www.energy.gov/sites/default/files/2021-10/20211006%20-%20U.S.%20Nuclear%20Stockpile%20Fact%20Sheet.pdf.

- Depuis 1992, les États-Unis ont mis hors service et démantelé 12 types d'armes nucléaires, dont les plus récentes : les W79, W62, W56 et B53.
- La dernière ogive W80-0 destinée au missile nucléaire d'attaque terrestre Tomahawk équipant la Marine américaine (TLAM-N) a été mise hors service en 2011 et démantelée en 2012.
- Les programmes de gestion des stocks d'armes et de modernisation de la National Nuclear Security Administration (NNSA) du Département américain de l'énergie permettent aux États-Unis de remplacer les infrastructures vieillissantes et de prolonger la durée de vie des ogives existantes tout en continuant d'assurer une dissuasion sûre, sécurisée, fiable et efficace, sans qu'il soit nécessaire de reprendre les essais nucléaires explosifs souterrains.

Réduction des matières fissiles

- Outre les informations sur leur stock d'armes nucléaires, les États-Unis ont rendu publiques les quantités totales de plutonium et d'uranium hautement enrichi (UHE) produites dans le cadre de leur programme d'armement à des fins militaires ou non.
- Les États-Unis ont déclaré que leur stock de plutonium s'élevait à 95,4 tonnes en 2009. En 1994 et 2007, les États-Unis ont déclaré que 61,5 tonnes de plutonium étaient excédentaires par rapport aux besoins de la défense et non destinés à être utilisés dans des têtes nucléaires.
- L'Accord américano-russe sur la gestion et l'élimination du plutonium exige que les États-Unis et la Russie éliminent chacun au moins 34 tonnes de plutonium de qualité militaire que chaque pays a déclaré excédentaire par rapport aux besoins de défense. Malgré l'annonce faite par la Russie en octobre 2016 qu'elle « suspendait » la mise en œuvre de l'Accord, les États-Unis restent attachés à leurs obligations internationales, y compris à ce que l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) joue un rôle dans la vérification de l'élimination des 34 tonnes.
- En plus de ces 34 tonnes de plutonium excédentaire, les États-Unis éliminent également 6 tonnes supplémentaires de plutonium excédentaire non contenu dans des charges grâce à la méthode de dilution-élimination. Bien que le contrôle n'ait pas encore commencé, les discussions progressent entre le Département américain de l'énergie et l'AIEA sur la meilleure façon de mettre en œuvre ce contrôle pour respecter l'engagement de transparence internationale sur l'élimination permanente de ces matières fissiles.
- La mise en œuvre par les États-Unis de l'Accord concernant la coopération dans le domaine des réacteurs de production du plutonium est en cours. Au titre de cet accord, tout le plutonium de qualité militaire produit depuis 1995 par les trois derniers réacteurs russes (aujourd'hui fermés) reste sous surveillance américaine et exclu des programmes militaires. Il a été vérifié que la quasi-totalité des 27 réacteurs nucléaires arrêtés de part et d'autre ont été irréversiblement démantelés ; les trois réacteurs restants (un en Russie et deux aux États-Unis) font l'objet d'une surveillance bilatérale.
- Le stock total d'UHE des États-Unis au 30 septembre 2013 était de 585,6 tonnes[2].

[2] Voir « Fact Sheet: Transparency in the U.S. Highly Enriched Uranium Inventory », 31 mars 2016, The White House: Office of the Press Secretary.

- En 1994, les États-Unis ont déclaré 174,3 tonnes d'UHE excédentaires par rapport aux besoins de la sécurité nationale. En 2005, les États-Unis ont annoncé que 200 tonnes supplémentaires d'UHE seraient retirées de la liste des matières fissiles utilisées dans les têtes nucléaires. Sur les volumes annoncés dans ces déclarations, 186 tonnes sont destinées à la transformation par dilution, sur lesquelles 165,4 tonnes avaient été transformées à la fin de l'exercice 2021, soit suffisamment de matière pour charger plus de 6 500 armes nucléaires. La transformation par dilution permet de prévenir de manière définitive toute utilisation de cette matière dans des têtes nucléaires.
- En 2013, les États-Unis et la Russie ont atteint les principaux objectifs de non-prolifération, d'utilisation pacifique et de désarmement fixés dans l'Accord d'achat d'uranium hautement enrichi conclu entre les États-Unis et la Russie en 1993. Dans le cadre de cet accord historique, 500 tonnes d'UHE russe d'origine militaire ont été converties en uranium faiblement enrichi (UFE) et, fin 2013, expédiées aux États-Unis où elles ont été utilisées à des fins pacifiques comme combustible dans les réacteurs de puissance américains.
    - Au cours de la période de dix ans allant de 2003 à 2013, environ 50 % de l'énergie nucléaire et 10 % de l'électricité produites aux États-Unis provenaient du combustible nucléaire résultant directement de l'élimination des anciennes têtes nucléaires soviétiques.
    - Au titre de cet accord, les deux pays ont exercé un contrôle réciproque de transparence sur leurs installations nucléaires respectives afin de s'assurer que tout l'UHE traité en Russie provenait d'armes et que tout l'UFE produit à partir de cette matière était utilisé à des fins exclusivement pacifiques aux États-Unis.
    - Les États-Unis et la Russie ont conclu en décembre 2019 un échange de notes visant à clôturer officiellement l'Accord d'achat d'uranium hautement enrichi et à entériner la réalisation de ses objectifs.

Consolidation des installations

- Les États-Unis ont également consolidé le nombre de sites nécessaires au maintien de l'arsenal américain. Les infrastructures nucléaires actuelles sont moins nombreuses et sont destinées à faciliter non seulement la gestion basée sur des données scientifiques du stock d'armement nucléaire américain, qui date de plusieurs années, mais également la capacité des États-Unis à lutter contre la prolifération, le terrorisme et d'autres menaces de niveau mondial.
- En 1980, le complexe nucléaire comptait 14 sites. Aujourd'hui, il en compte huit, et ses effectifs ont été réduits de deux tiers depuis la fin de la guerre froide.
- D'une superficie au plus haut d'environ 10 600 kilomètres carrés au début des années 1980, la taille du complexe a été réduite à 5 400 kilomètres carrés, soit environ la moitié de sa taille initiale.

Maîtrise multilatérale des armements et du désarmement

- Les États-Unis continuent de réaffirmer leur volonté de négocier un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires (traité interdisant la production de matières fissiles), sous réserve que les négociations soient régies par le consensus et que tous les États clés y participent.

- La fin de la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires reste une étape essentielle pour atteindre l'objectif ultime d'un monde sans armes nucléaires.
- Depuis le début des années 1990, les États-Unis appliquent un moratoire unilatéral sur la production de matières fissiles destinées à des armes et à d'autres dispositifs explosifs nucléaires et continuent d'appeler tous les États qui ne l'ont pas encore fait à déclarer et à appliquer sans délai de tels moratoires.
- Dans l'intervalle, les États-Unis ont participé activement à deux initiatives de l'Assemblée générale des Nations Unies relatives au traité interdisant la production de matières fissiles. La première a pris la forme d'un groupe d'experts gouvernementaux qui s'est réuni à partir de 2014-2015 et la seconde celle d'un groupe d'experts de haut niveau chargé de l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, qui s'est réuni à partir 2017-2018. Les États-Unis estiment que ces groupes ont posé des bases importantes pour les futures négociations du traité interdisant la production de matières fissiles.
- Les États-Unis n'ont pas effectué d'essai nucléaire explosif depuis 1992. Ils continuent de respecter leur moratoire sur les essais nucléaires explosifs à puissance zéro et appellent tous les États possédant des armes nucléaires à déclarer ou à appliquer un tel moratoire.
- Les États-Unis appuient le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et sont engagés à œuvrer en faveur de son entrée en vigueur, tout en prenant acte des difficultés de taille qui les attendent pour atteindre cet objectif. Ils continuent de soutenir la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires dans ses travaux visant à instaurer le régime de vérification du Traité.
- Les États-Unis sont le principal contributeur financier de la Commission préparatoire, à hauteur de plus de 22 % de son budget annuel.
- Le montant total des contributions versées par les États-Unis à la Commission préparatoire s'élève à quelque 455 millions de dollars.
- En plus de ces contributions, les États-Unis ont versé depuis 2011 plus de 63 millions de dollars de contributions volontaires pour soutenir divers projets de la Commission préparatoire, notamment la reconfiguration du logiciel d'analyse du Centre international de données (IDC), la réparation critique de la station hydroacoustique du Système de surveillance international (SSI) à Diego Garcia (HA08) et la reconstruction de la station hydroacoustique de l'archipel de Crozet. Ces contributions volontaires se sont élevées à plus de 12 millions de dollars depuis 2015.
- Les États-Unis continuent de veiller à la grande disponibilité des données issues des stations du SSI dont ils sont responsables, assurant ainsi un flux non interrompu de données de haute qualité à la communauté mondiale.
- En 2021, les États-Unis ont participé à la Journée internationale contre les essais nucléaires organisée par le Kazakhstan et à la Conférence convoquée en vertu de l'article XIV du Traité pour contribuer à souligner l'importance du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et l'entrée en vigueur d'une interdiction juridiquement contraignante des essais nucléaires explosifs dans tous les environnements.
- En 2021 également, et pour la première fois depuis des années, les États-Unis se sont joints au consensus sur la résolution de la Première Commission de

l'Assemblée générale des Nations Unies concernant une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Dans sa résolution 76/38, l'Assemblée générale « encourage les États Membres à poursuivre les consultations sur les prochaines étapes menant à la convocation de [sa quatrième session extraordinaire] consacrée au désarmement ». Les États-Unis sont prêts à participer à ces discussions, sur la base d'un consensus.

Vérification, y compris recherche et développement

- La vérification efficace est une condition essentielle de la non-prolifération, de la maîtrise des armements et de la réalisation d'un monde sans armes nucléaires. Des méthodes et technologies de vérification permettant de détecter les violations et de contrôler le respect des règles doivent être mises en place à mesure que les États progressent vers le désarmement nucléaire.
- Les États-Unis souhaitent également que des progrès soient réalisés en matière d'accroissement de la transparence grâce à la mise en commun de l'information et à des mesures de confiance. Cette transparence peut contribuer à la stabilité et à la sécurité en renforçant la prévisibilité et en instaurant la confiance.
- Pour ce qui est de l'avenir et conformément aux engagements pris dans le cadre du Traité sur la non-prolifération, les États-Unis soutiennent une série d'activités de recherche et de développement, élargissant ainsi leurs travaux sur les technologies de vérification nécessaires aux futurs arrangements. Ils réalisent chaque année des investissements de plusieurs millions de dollars pour faire progresser ces capacités.
- Les États-Unis ont participé au Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner le rôle de la vérification dans la promotion du désarmement nucléaire, qui s'est penché sur la mise au point et le renforcement de mesures concrètes et efficaces de vérification du désarmement nucléaire et sur l'importance de telles mesures pour l'instauration d'un monde exempt à jamais d'armes nucléaires, et soutiennent la poursuite de ses travaux. Ce Groupe s'est réuni lors de trois sessions en 2018-2019 et a adopté par consensus un rapport dans lequel il confirme que la vérification est essentielle au désarmement nucléaire. Il a également exhorté les États à envisager de poursuivre les travaux relatifs au rôle de la vérification dans la progression du désarmement nucléaire. Nous attendons avec impatience le début des travaux du nouveau Groupe d'experts gouvernementaux, qui ont été retardés par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).
- La vérification dans le cadre du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques accroît la stabilité et la prévisibilité entre les deux plus grandes puissances nucléaires du monde. Les dispositions solides et étendues du Traité en matière de vérification apportent une confiance mutuelle dans le fait que les deux parties respectent leurs obligations. Les informations précises et opportunes partagées entre les États-Unis et la Russie sur les forces nucléaires respectives de chaque partie diminuent les risques de malentendu et de mauvaise perception. Le régime de vérification du traité comprend les éléments suivants :
    - Dix-huit inspections annuelles sur place, à court préavis, des missiles balistiques intercontinentaux, missiles balistiques à lanceur sous-marin et bombardiers lourds déployés et non déployés pour chaque partie. Ces inspections sont plus intrusives que celles menées dans le cadre du précédent accord de Pourparlers sur la réduction des armes stratégiques, ce qui permet à chaque partie de confirmer le nombre réel d'ogives déployées sur les missiles balistiques intercontinentaux et les missiles

balistiques à lanceur sous-marin ou d'armements nucléaires sur les bombardiers lourds.

- Exposition et démonstration de certains articles soumis au Traité.
- Utilisation des moyens techniques nationaux (MTN) pour améliorer l'efficacité de la vérification, avec l'obligation de ne pas entraver le recours par l'autre partie aux MTN à des fins de vérification, et l'obligation de ne pas utiliser de mesures de dissimulation pour empêcher la vérification grâce aux MTN.
- Une base de données et un système étendu de notifications pour informer l'autre partie lorsque divers événements ou changements se produisent, tels que des mouvements, des essais en vol, des déploiements et des éliminations d'articles soumis au Traité. En novembre 2021, les États-Unis et la Russie avaient échangé près de 23 000 notifications de ce type via leurs centres respectifs de réduction des risques nucléaires à Washington et à Moscou.

- En novembre 2021, plus de 320 inspections sur place ont été menées par les États-Unis et la Russie dans le cadre du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques. Les inspections sur place et les autres mesures de vérification prévues par le Traité permettent d'avoir confiance dans la validité des données échangées par les États-Unis et la Russie.
- Les États-Unis continuent également de chercher à réaliser des avancées pour soutenir des mécanismes de vérification multilatéraux efficaces, ainsi que la mise au point de méthodes et de technologies de vérification efficaces pour contrôler le respect des règles et de détecter les violations.
- Dans le cadre du Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire, les États-Unis ont engagé les États détenteurs et non détenteurs d'armes nucléaires à aborder et à faire progresser la vérification du désarmement nucléaire à l'avenir.
- Au cours des six années qui ont suivi le lancement du Partenariat, plus de 100 experts de 30 pays et de l'Union européenne ont collaboré à l'élaboration de solutions possibles aux nombreuses difficultés liées à la vérification future du désarmement nucléaire. Ces travaux sont détaillés dans plus de 50 rapports et documents décrivant les mécanismes procéduraux et techniques qui permettent d'aborder et de résoudre certains des défis les plus complexes en matière de vérification, comme le démantèlement des têtes nucléaires.
- Lors de sa première phase pluriannuelle, le Partenariat a déterminé que la vérification multilatérale du démantèlement des têtes nucléaires, bien que difficile, devrait être possible tout en protégeant les informations à tendance proliférante et en respectant les exigences de sûreté et de sécurité.
- Au cours de sa deuxième phase, les partenaires ont exploré les considérations relatives à la surveillance et à la vérification et ont sont passés de la théorie à la pratique, en procédant à cinq exercices pratiques et à des démonstrations technologiques pour mettre à l'essai un grand nombre de technologies et de procédures élaborées au cours de la phase I, notamment :
  - Un exercice de vérification du désarmement nucléaire (NuDiVe 2019), coorganisé par l'Allemagne et la France, pour évaluer les options technologiques et les perspectives de vérification.

- Un exercice de simulation à Utrecht, aux Pays-Bas, pour explorer les éléments transversaux du cadre de démantèlement en 14 étapes du Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire.
- Une démonstration de méthodes de détection d'explosifs brisants, organisée par l'Organisation néerlandaise de la recherche scientifique appliquée.
- Une expérience technologique visant à étudier les méthodes de vérification de la présence ou de l'absence de matières nucléaires spéciales, parrainée par le Centre belge de recherche nucléaire (SCK CEN).
- Une démonstration de l'applicabilité de la tomographie à muons pour détecter la présence ou l'absence de matières nucléaires spéciales dans un conteneur, organisée par les Laboratoires Nucléaires Canadiens.

• La phase III du Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire a été officiellement lancée en mars 2020 et se concentre encore davantage sur la réalisation d'exercices pratiques et de démonstrations techniques afin d'explorer les concepts permettant d'aborder et de faire progresser la vérification du désarmement nucléaire à l'avenir. Malgré les restrictions liées à la COVID-19, les partenaires ont continué de se réunir dans un format virtuel et ont même effectué deux exercices de simulation virtuels supplémentaires en décembre 2020 et juin 2021.

• Depuis 2000, les États-Unis et le Royaume-Uni participent à un vaste programme de coopération dans le cadre de l'Accord de défense mutuelle de 1958 afin de mettre au point et d'évaluer les méthodes et techniques nécessaires pour surveiller les futures initiatives de réduction d'armes nucléaires. Ces travaux visent notamment à :

- Évaluer les procédures d'accès réglementé aux installations nucléaires.
- Mettre au point des procédures permettant de confirmer les caractéristiques des armements nucléaires déclarés.
- Examiner la traçabilité des armes nucléaires et de leurs composants.
- Évaluer le stock d'armes, de composants et de matériaux nucléaires soumis à contrôle.
- Définir des procédures d'authentification du matériel d'inspection.
- Tester différentes techniques en milieu opérationnel.

• En 2015, les États-Unis ont commencé à travailler avec le Royaume-Uni, la Norvège et la Suède dans le cadre du Partenariat quadripartite de vérification nucléaire afin d'étudier plus en profondeur les exigences et les approches possibles en matière de surveillance et de vérification des armes nucléaires. Cette initiative prévoyait la réalisation de l'exercice quadripartite « Letterpress » au Royaume-Uni en 2017, et l'élaboration d'un plan de travail pluriannuel basé sur les leçons que les membres du Partenariat par les groupes de travail sur les stratégies de vérification et sur les technologies de vérification se poursuit.

• Les initiatives américaines de recherche en matière de vérification visent à développer la capacité à se saisir des principales difficultés techniques, telles que la surveillance des ogives, y compris les ogives non déployées stockées, et la vérification du démantèlement.

- En 2019, les États-Unis ont réalisé une campagne de modélisation et de mesure des ogives nucléaires afin d'établir un ensemble complet de signatures des ogives et des composants nucléaires. Les données ainsi collectées viendront appuyer l'évaluation des informations sensibles qui pourraient être obtenues grâce aux activités de vérification réalisées au titre du Traité ; elles permettront également de mieux orienter les travaux de recherche et de développement menés dans le domaine de la détection des radiations et de la protection des informations.
- En 2021, les États-Unis ont procédé à un exercice de démonstration d'un ensemble « de référence » de technologies et de capacités à même d'appuyer la surveillance et la vérification de l'ensemble des stocks d'ogives nucléaires et ont conduit des travaux visant à recenser et à classer par ordre de priorité les activités de recherche et de développement afin de renforcer la confiance dans des capacités de surveillance et de vérification contribuant à orienter une recherche et un développement poussés au cours des cinq à dix prochaines années.
- Les États-Unis s'emploient également à réaliser des progrès en recherche et développement pour renforcer d'autres accords de maîtrise des armements actuels et futurs. Ces progrès comprennent notamment des technologies destinées à soutenir les opérations du Système de surveillance international et le Centre international de données de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, telles que la réalisation d'expériences sur le terrain et la modélisation et les démonstrations visant à approfondir notre compréhension des signatures d'événements nucléaires souterrains, mais aussi l'évaluation des effets sur le Système de surveillance international des sources de radionucléides industriels dans le monde entier.

iii. Transparence et mesures de confiance

Processus des conférences du P5

- Les États-Unis sont attachés au processus des conférences du P5 et au passage de la discussion à l'action. Ils continueront d'entretenir un dialogue constructif entre les cinq États dotés d'armes nucléaires parties au Traité sur la non-prolifération afin de renforcer la confiance et la sécurité internationale et d'obtenir des résultats concrets et tangibles. Ils cherchent à progresser en ce qui concerne les obligations et engagements pris au titre du Traité en matière de non-prolifération, de désarmement et d'utilisation pacifique des armes nucléaires. Le processus des conférences du P5 peut contribuer à ouvrir la voie à des négociations multilatérales sur la maîtrise des armements.
- Dans le cadre de ce processus, les cinq États se sont entretenus à plusieurs reprises sur leurs perspectives nationales afin de mieux se comprendre et d'instaurer la confiance.
- Les États dotés d'armes nucléaires parties au Traité poursuivent un dialogue régulier sur les questions liées aux armes nucléaires. La France a accueilli la dixième Conférence du P5 à Paris en décembre 2021. Les États-Unis ont eu le plaisir d'accueillir la Conférence du P5 à Washington en septembre 2016 et se réjouissent de pouvoir, après la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2022, assumer la présidence du processus des conférences du P5 et accueillir la onzième

Conférences. À la présidence, ils s'emploieront à faire évoluer le processus en passant de la discussion à l'action.

- Les États dotés d'armes nucléaires continuent de dialoguer sur un certain nombre de questions, notamment la prévention de la guerre nucléaire, la doctrine nucléaire, la réduction des risques et les utilisations pacifiques. Les États-Unis espèrent améliorer la compréhension mutuelle des doctrines nucléaires de chacun grâce à une manifestation parallèle qui se tiendra en marge de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2022.
- Les États-Unis ont mis en œuvre un large éventail d'accords et d'arrangements en matière de réduction des risques et examineront la manière dont l'un d'entre eux pourrait servir de modèle et être adapté à une utilisation par le P5, voire plus largement le cas échéant. Ils explorent également de nouvelles mesures à adopter dans le cadre de ce processus.
- Les États-Unis reconnaissent que la réduction des risques ne peut se substituer au désarmement nucléaire, mais la réduction des risques stratégiques renforce la sécurité internationale et contribue à ouvrir la voie à de futurs accords de maîtrise des armements nucléaires et de désarmement.
- Les États-Unis ont apporté leur contribution au Glossaire du P5 sur les termes clés dans le domaine nucléaire. Les États dotés d'armes nucléaires ont publié une première édition du glossaire lors de la Conférence d'examen de 2015 et en publieront une deuxième édition lors de la Conférence d'examen de 2022. Ces travaux contribuent à la réalisation des objectifs du Traité en améliorant la compréhension mutuelle des principaux concepts et préoccupations en matière de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération.
- Les États-Unis et la Russie ont exposé aux autres États dotés d'armes nucléaires leur expérience en matière de vérification de la maîtrise des armements nucléaires et de notification pour faire mieux connaître les mesures pratiques susceptibles de favoriser la prévisibilité, la transparence et la vérifiabilité du processus de maîtrise des armements et de désarmement.
- Au cours des années précédentes, les États-Unis, avec les autres États dotés d'armes nucléaires, ont organisé une série de réunions semestrielles d'experts techniques afin de discuter et de recenser les domaines de collaboration future sur les questions liées au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Les États-Unis ont présenté un certain nombre d'exposés sur la façon dont les cinq États pourraient collaborer pour améliorer le système de vérification du Traité.
- Le 3 décembre 2021, le P5 a publié un communiqué conjoint dans lequel il souligne « la primauté du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en tant que pierre angulaire du régime international de non-prolifération et de désarmement nucléaires » et détaille les efforts déployés par ses membres pour aboutir à des résultats significatifs lors de la dixième Conférence d'examen.
- L'engagement des cinq États dotés d'armes nucléaires représente un investissement à long terme pour renforcer le Traité sur la non-prolifération, nouer des relations de confiance et ancrer plus solidement les efforts nécessaires pour parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires. Les États-Unis continueront d'œuvrer en faveur d'un engagement significatif, dans le cadre du processus des conférences du P5, devant déboucher sur des résultats substantiels et tangibles.

Créer un environnement propice au désarmement nucléaire

- Les États-Unis ont lancé l'initiative « Créer un environnement propice au désarmement nucléaire » afin d'améliorer et de résoudre les problèmes liés à l'environnement de sécurité et de recenser les voies possibles pour progresser davantage vers le désarmement nucléaire. Ils ont exposé les principes et les objectifs de cette initiative dans des manifestations parallèles et des documents de travail soumis aux réunions du Comité préparatoire de 2018 et 2019. Le pays a également mené de larges consultations auprès des parties au Traité, des États non parties à ce dernier et de la société civile sur la meilleure façon d'organiser et de structurer leurs efforts.

- Le groupe de travail de l'initiative a tenu sa première réunion à Washington en juillet 2019 et sa deuxième à Wilton Park, au Royaume-Uni, en novembre 2019. Quarante-trois pays représentant un large éventail de positions sur la progression du désarmement, y compris des États non dotés d'armes nucléaires parties au Traité sur la non-prolifération, les cinq États dotés d'armes nucléaires parties Traité et des États non parties au Traité, ont assisté à ces réunions et continuent de participer au groupe de travail de l'initiative Créer un environnement propice au désarmement nucléaire.

- Lors des deux premières réunions, les participants du groupe de travail de l'initiative ont créé trois sous-groupes chargés d'examiner différents thèmes liés à celle-ci :

  - Réduction des incitations des États à conserver, constituer ou accroître leurs arsenaux nucléaires et augmentation des incitations à réduire et éliminer les armes nucléaires ;

  - Mécanismes visant à soutenir les efforts de non-prolifération, à renforcer la confiance dans le désarmement nucléaire et à le faire progresser ;

  - Mesures provisoires visant à réduire les risques liés aux armes nucléaires.

- Depuis mi-2020, les trois sous-groupes de l'initiative se sont réunis séparément dans un format virtuel, du fait des restrictions des déplacements liées à la pandémie. Les participants ont élaboré des notes de cadrage définissant les lignes directrices générales que les sous-groupes sont invités à suivre et des programmes de travail décrivant les tâches et activités précises de chacun d'entre eux. Les sessions de discussion de fond ont débuté mi-2020, les débats portant sur un éventail de sujets, notamment la perception de la menace nucléaire, les mécanismes et institutions de non-prolifération et de désarmement nucléaires, et l'analyse des mesures de réduction du risque nucléaire.

- Les réunions du groupe de travail de l'initiative ont démontré la valeur d'un dialogue ouvert et constructif sur la création d'un environnement propice au désarmement nucléaire. Les participants utilisent ce dialogue pour encadrer les efforts de collaboration visant à élaborer des recommandations susceptibles de permettre des progrès réels et durables vers le désarmement. Les travaux de fond se poursuivront au-delà du dixième cycle d'examen du Traité sur la non-prolifération, et les participants prévoient de rendre compte des délibérations et des conclusions du groupe de travail au début de 2023.

- Le Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire et l'initiative Créer un environnement propice au désarmement nucléaire sont le type de mesures efficaces et progressives qui contribuent à stabiliser et à améliorer l'environnement de sécurité international. Les États-Unis continueront d'appuyer ces initiatives.

Autres mesures et accords destinés à instaurer un climat de confiance

- **Systèmes de communication directe sécurisés**. Les États-Unis ont conclu des accords bilatéraux avec la Russie (depuis 1963, auparavant avec l'Union soviétique) et la Chine (depuis 1998) sur la mise en place de systèmes de communication directe sécurisés, également appelés « téléphones rouges ». Ces lignes de communication sécurisée sont destinées à être utilisées, dans les situations urgentes et moins urgentes, par les plus hautes autorités des États-Unis et de la Russie, d'une part, et des États-Unis et de la Chine, de l'autre. Chaque gouvernement s'est doté de ce système afin de disposer de canaux de communication rapide pour réduire les risques ou les malentendus dans les situations de crise et pour veiller à ce que les dirigeants soient prêts à gérer les crises internationales.

- Le **National and Nuclear Risk Reduction Center** (NNRRC), au sein du Département d'État, transmet au Gouvernement américain, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, des communications directes sur plusieurs accords et mécanismes internationaux relatifs à la maîtrise des armements conventionnels, chimiques et nucléaires et aux questions liées à l'Internet, et ce, avec la Russie et d'autres États qui ont succédé à l'Union soviétique, avec plus de 50 États membres de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et avec les 143 ayant souscrit au Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques, ainsi qu'avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). Le NNRRC traite chaque année des milliers de notifications, traduites dans plusieurs langues couvrant de multiples traités et accords. Il est également possible d'ajouter des pays partenaires et des langues supplémentaires.

- L'**Accord entre les États-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques** (puis la Russie) **relatif à la prévention de la guerre nucléaire**, signé et entré en vigueur en 1973, oblige chaque État partie à « agir de manière à prévenir l'apparition de situations susceptibles d'exacerber dangereusement leurs relations, à éviter des affrontements militaires et à empêcher le déclenchement d'une guerre nucléaire entre elles et entre l'une ou l'autre des Parties et d'autres pays », et à « partir du principe que chacune d'elles s'abstiendra de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'autre Partie, contre les alliés de l'autre Partie et contre d'autres pays, dans des circonstances qui pourraient mettre en danger la paix et la sécurité internationales ». Les parties conviennent également d'entamer d'urgence des consultations en cas de risque de guerre nucléaire et de ne ménager aucun effort pour prévenir ce risque.

- L'**Accord sur les accidents nucléaires** (Accord entre les États-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques relatif à certaines mesures destinées à réduire le risque de déclenchement d'une guerre nucléaire) a été signé et a pris effet en 1971. Il prévoit, entre autres, certaines notifications immédiates ou préalables, qui seront facilitées par le « téléphone rouge ».

- L'**Accord sur la notification préalable réciproque des exercices stratégiques de grande envergure** entre les États-Unis et l'URSS (puis la Russie) a été signé et est entré en vigueur en 1989. Aux termes de cet accord, les États-Unis et la Russie s'engagent à notifier, au moins 14 jours à l'avance, les exercices majeurs des forces stratégiques prévoyant la participation de bombardiers lourds, réduisant ainsi le risque de mauvaise interprétation, de mauvais calcul ou d'accident. Les notifications d'exercices stratégiques majeurs effectués en

application du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques sont faites conformément à cet accord de 1989.

- L'**Accord entre les États-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques** (puis la Russie) **sur les notifications des lancements de missiles balistiques intercontinentaux et de missiles balistiques lancés par sous-marins** a été signé et a pris effet en 1988. Aux termes de cet accord, les États-Unis et la Russie s'engagent à notifier, au moins 24 heures à l'avance, la date prévue, la zone de lancement et la zone d'impact de tout tir d'un missile balistique intercontinental ou d'un missile balistique lancé par sous-marin. Les notifications des tirs effectués en application du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques sont faites conformément à cet accord.

- Le **Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques** a été adopté en novembre 2002, lors d'une conférence qui a réuni 93 pays à La Haye (le nombre d'États ayant souscrit au Code est depuis passé à 143). En application des dispositions du Code relatives aux mesures volontaires de transparence et de confiance, les États-Unis s'engagent politiquement à notifier au préalable leurs tirs de missiles balistiques et de lanceurs spatiaux (le NNRRC apporte son concours à ce processus), et à présenter, chaque année, une déclaration concernant leur politique de lancement spatial et leur politique en matière de missiles balistiques.

- Le **Document de Vienne 2011 sur les mesures de confiance et de sécurité**, adopté en 1990 et révisé et réédité en 2011, est un accord politiquement contraignant qui prévoit l'échange d'informations sur les forces militaires, la notification et l'observation d'activités militaires telles que des exercices, des inspections de zones déterminées, des visites d'évaluation d'unités militaires, ainsi que la création d'un mécanisme consultatif de réduction des risques en cas d'activités militaires inhabituelles. Les 57 États participants de l'OSCE, dont les États-Unis, le Canada et la Russie, ont pris l'engagement politique de mettre en œuvre les mesures énoncées dans le Document de Vienne.

- Le **Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe (Traité FCE)** est une pierre angulaire de la sécurité européenne depuis 1990. Il assure la transparence des armes et des équipements militaires conventionnels grâce à des limitations des armes conventionnelles dans 30 pays, à des échanges de données et à des mesures de vérification intrusives. La zone d'application s'étend de l'océan Atlantique aux montagnes de l'Oural. La Russie a prétendument « suspendu » ses obligations au titre du Traité FCE en 2007, bien que la suspension ne soit pas légalement prévue par le Traité ou le droit international coutumier.

- En janvier 1994, dans la **Déclaration sur le dépointage mutuel des armes nucléaires**, les Présidents des États-Unis et de la Russie ont annoncé qu'ils s'engageaient, avant mai 1994 au plus tard, à ne plus pointer leurs missiles balistiques intercontinentaux ou missiles balistiques lancés par sous-marin respectifs l'un vers l'autre. Dans le cas, hautement improbable, de lancement accidentel d'un missile américain, celui-ci finirait sa course en haute mer.

iv. Autres questions connexes

Exemples de ressources consacrées à la mise en œuvre des traités relatifs au désarmement, aux inspections et au démantèlement

- Les États-Unis sont attentifs au respect des engagements qu'ils ont pris au titre des nombreux accords et arrangements relatifs au désarmement et à la maîtrise des armements qu'ils mettent en œuvre et consacrent des ressources

considérables à cet effet. Ci-dessous sont listés quelques exemples de dépenses américaines liées au désarmement nucléaire.

- Les États-Unis continuent de démanteler les armes nucléaires qui sont actuellement en attente de retrait. Ils ont dépensé plusieurs centaines de millions de dollars dans le démantèlement des armes et l'élimination des composants depuis 2015.
- Les États-Unis ont fait évoluer la structure de leurs forces nucléaires déployées afin de respecter les limites centrales du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques, qui est entré en vigueur en 2018.
  - Depuis 2014, les États-Unis ont, dans le cadre du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques, détruit 52 silos pour missiles balistiques intercontinentaux Minuteman III et un silo pour missile Peacekeeper, en plus des 103 silos déjà éliminés.
  - En outre, ils ont converti 56 lanceurs de manière à rendre le lancement de missiles balistiques depuis les sous-marins concernés impossible et ont converti 41 bombardiers lourds B-52H afin de les rendre incapables d'utiliser des armements nucléaires, les cantonnant à un rôle strictement conventionnel. Ces opérations ont coûté plus de 53 millions de dollars.
  - De 2011 à 2020, la Defense Threat Reduction Agency (DTRA), l'organisme américain chargé d'atténuer la menace sur la défense, a dépensé plus de 74 millions de dollars pour mener plus de 160 inspections sur place et accueillir plus de 170 activités liées aux inspections dans le cadre du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques.
  - Depuis 2015, les forces aériennes américaines ont consacré plus de 200 millions de dollars par an aux activités visant à s'assurer du respect, par d'autres États, des accords et engagements de maîtrise et de non-prolifération des armes nucléaires.
- Depuis 2000, les États-Unis ont financé à hauteur de quelque 50 millions de dollars des travaux de coopération avec le Royaume-Uni visant à évaluer les méthodes et techniques nécessaires pour vérifier les futures réductions d'armes nucléaires.
- Depuis 2015, les États-Unis ont consacré quelque 20 millions de dollars aux activités menées par la National Nuclear Security Administration (NNSA), en collaboration avec ses laboratoires nationaux, afin d'examiner les procédures et les technologies requises pour contrôler la réduction de l'arsenal nucléaire, notamment le démantèlement surveillé des armes nucléaires.
- Le Département américain de l'énergie fait des progrès manifestes dans sa transition vers la stratégie de « dilution et élimination » du plutonium excédentaire, en investissant dans les installations, les infrastructures et le personnel essentiel nécessaires pour augmenter le rythme et l'efficacité de l'élimination.

Section II : Informations sur les mesures nationales relatives à la non-prolifération

- Les États-Unis accordent une très grande priorité à la prévention de la dissémination des armes nucléaires, y compris le respect de toutes les obligations au titre du Traité sur la non-prolifération. À cette fin, le pays consacre des ressources et des efforts politiques considérables aux garanties de

l'AIEA, aux contrôles des exportations nucléaires, à la sécurité nucléaire, à la lutte contre le terrorisme nucléaire, aux zones exemptes d'armes nucléaires, au respect des obligations en matière de non-prolifération et à la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité.

- Depuis 2015, les États-Unis ont versé quelque 765 millions de dollars de contributions statutaires au budget de l'AIEA, soit environ 25 % du total versé à l'Agence. Ces contributions statutaires soutiennent les missions de l'AIEA dans tous les domaines, notamment la non-prolifération et la promotion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. En plus de ces contributions statutaires au budget ordinaire, les États-Unis ont fourni depuis 2015 près de 700 millions de dollars de contributions volontaires extrabudgétaires à l'AIEA par l'intermédiaire d'un soutien en espèces et en nature. Pour en savoir plus sur ces contributions extrabudgétaires, voir ci-dessous, dans la présente section et dans la section III.

i. Garanties

- Les États-Unis mettent en œuvre un programme de garanties internationales afin de définir les politiques, concepts, techniques, compétences et infrastructures nécessaires pour renforcer et pérenniser le système international de garanties et faire face aux nouveaux défis qu'il va falloir relever en la matière. L'objectif de ce programme est de redynamiser les capacités américaines pour soutenir les garanties internationales et de servir de catalyseur pour amener la communauté internationale à unir plus largement ses efforts pour défendre ces garanties.

Garanties aux États-Unis

- Les États-Unis ont conclu leur premier accord de garanties avec l'AIEA en 1962. Cet accord, ainsi qu'un accord de suivi conclu en 1964, a permis à l'AIEA de peaufiner ses méthodes d'inspection sur place dans certaines installations de réacteurs de puissance et de recherche des États-Unis.
- Les États-Unis ont mis en application un accord de garanties en 1980 (également appelé « Accord de soumission volontaire ») et un protocole additionnel en 2009, qui s'appliquent à toutes les installations et activités nucléaires civiles aux États-Unis, à l'exception de celles qui ont une importance directe pour la sécurité nationale du pays. Ces textes contiennent des dispositions types relatives à la mise en œuvre de garanties et témoignent de la volonté américaine d'accepter les garanties applicables aux activités nucléaires civiles.
  - Les États-Unis ont sélectionné près de 300 installations nucléaires civiles susceptibles d'être soumises aux garanties de l'AIEA, y compris leurs réacteurs nucléaires, leurs réacteurs de recherche, les usines de production de combustible commercial, d'enrichissement de l'uranium et autres infrastructures. La liste des installations nucléaires américaines qui peuvent faire l'objet d'une inspection de l'AIEA est régulièrement mise à jour et communiquée à l'Agence.
  - Dans cette liste d'installations éligibles, l'AIEA a choisi trois installations de fabrication de combustible et une installation d'enrichissement pour la déclaration des garanties, et une installation de stockage de plutonium pour l'application des garanties. L'Agence a mené des activités d'inspection dans ces installations pour vérifier les renseignements descriptifs déclarés et les informations livrées sur la comptabilité des matières.

- L'Agence a mené plus de 970 inspections dans 19 installations nucléaires des États-Unis. Depuis 1994, plus de 685 visites de l'AIEA ont été réalisées dans cinq sites américains renfermant des matières définitivement retirées des programmes d'armement. Depuis 2015, plus de 85 visites de l'AIEA ont été réalisées sur un site américain renfermant des matières définitivement retirées des programmes d'armement. Ces visites d'inspection ont été financées grâce aux contributions volontaires versées par les États-Unis à l'AIEA.
  - Parmi des matières, on compte notamment environ 3 tonnes de plutonium déclaré excédentaire pour les besoins de défense auxquelles s'appliquent les garanties de l'AIEA et qui sont entreposées dans la structure K-Area Material Storage (KAMS) du complexe de Savannah River, en Caroline du Sud. Le KAMS est la première installation de stockage au monde à faire l'objet d'une surveillance à distance, ce qui a permis à l'AIEA d'étoffer et d'élargir ses techniques en la matière, qui pourront ainsi être utiles pour d'autres installations dans le monde.
- Les États-Unis ont accepté toutes les dispositions du modèle de Protocole additionnel de l'AIEA, sauf lorsque son application aurait pour effet de dévoiler à l'AIEA des activités, des emplacements ou des renseignements ayant directement trait à la sécurité nationale des États-Unis.
  - Dans leur déclaration initiale au titre du Protocole additionnel faite en 2009, les États-Unis mentionnent 376 sites et activités. Depuis, ils communiquent chaque année à l'AIEA une mise à jour de cette déclaration qui a permis de répertorier quelque 300 articles par an.
  - En 2010, dans le cadre du Protocole additionnel signé par les États-Unis, deux visites ont été effectuées dans le pays au titre du droit d'accès complémentaire de l'AIEA. Il s'agissait des premières visites de ce genre réalisées sur le territoire d'un État doté de l'arme nucléaire partie au Traité sur la non-prolifération.
  - Les États-Unis ont par ailleurs régulièrement remis à l'AIEA des rapports trimestriels sur l'exportation des articles énumérés à l'annexe II du Protocole additionnel susmentionné.
- En outre, les États-Unis ont conclu un accord de garanties généralisées couvrant leurs territoires des Caraïbes, conformément au Protocole additionnel I au Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine (Traité de Tlatelolco). En l'absence d'activités nucléaires importantes dans ces territoires, les États-Unis ont associé un protocole relatif aux petites quantités de matières (PPQM) à cet accord de garanties. En 2018, les États-Unis ont mis à jour ce PPQM en adoptant la version modifiée, et depuis, ils ont fourni un rapport initial et des mises à jour périodiques.

Soutien aux garanties de l'AIEA

- Depuis 1977, les États-Unis fournissent, via le Programme d'appui aux garanties de l'AIEA, des outils, des technologies, des experts et d'autres ressources visant à améliorer l'efficacité et l'efficience de la mise en œuvre des garanties.
- Depuis 2015, ils ont alloué au système de garanties de l'AIEA des fonds extrabudgétaires à hauteur de plus de 260 millions de dollars, soit bien plus que leur quote-part au budget ordinaire.
  - Ce financement a permis de mettre en chantier, depuis 2015, plus de 265 activités nouvelles, dans le cadre du Programme d'appui, destinées à

promouvoir le renforcement des garanties par des aides directes et en nature à l'AIEA, y compris le détachement de plus de 65 administrateurs auxiliaires et experts envoyés à titre gracieux et l'organisation de plus de 50 cours de formation et ateliers, ainsi que l'appui à la fourniture de près de 25 systèmes différents d'équipement. Les États-Unis ont également mis au point de nombreuses technologies en matière de garanties, dont ils ont fait profiter leurs partenaires internationaux, notamment l'AIEA.

- Le Programme d'appui aux garanties a financé le développement de logiciels de technologies de l'information et la mise à niveau du matériel pour aider l'AIEA à améliorer et à moderniser ses systèmes informatiques. Ces mises à niveau comprennent la modernisation des systèmes existants ainsi que le déploiement de nouvelles solutions.
- Le Programme a financé l'effort concerté déployé par plusieurs laboratoires pour construire un prototype de la station de vérification automatique des cylindres. La station non surveillée de contrôle des cylindres est conçue pour fournir des mesures de l'enrichissement du contenu du cylindre, de la masse d'U-235 et de la masse globale d'uranium. Le développement de la station a commencé en 2015 et un prototype achevé a été expédié à l'AIEA à l'automne 2021. L'AIEA commencera les essais en interne en 2022.
- Le Programme fournit également à l'AIEA des solutions disponibles sur le marché civil, notamment des systèmes de surveillance de nouvelle génération, des caméras, des détecteurs de rayonnement gamma à refroidissement électrique et des détecteurs pour les systèmes de surveillance automatique.
- En 2020, il a alloué 2,5 millions d'euros au paiement de vols affrétés par les inspecteurs de l'AIEA afin de mener à bien les activités essentielles liées aux garanties pendant la pandémie de COVID-19. Le Programme a également alloué 800 000 euros à l'achat d'équipements de protection physique d'urgence pour renforcer son soutien au Département des garanties de l'AIEA.

Renforcement des capacités en matière de garanties bilatérales et multilatérales

- Les États-Unis ont amené près de 100 pays à renforcer la capacité des partenaires en matière de mise en œuvre des garanties de l'AIEA, y compris des bonnes pratiques en la matière, et à organiser des ateliers de formation sur l'application du Protocole additionnel, le renforcement des capacités des systèmes nationaux de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires, la gestion de la qualité, le recours à du matériel d'essai non destructif et l'établissement d'un cadre réglementaire relatif aux garanties.
  - Les États-Unis organisent généralement plus de 50 ateliers par an sur la mise en œuvre des garanties pour les pays d'Afrique, d'Europe, du Moyen-Orient, d'Asie centrale, d'Asie de l'Est, d'Asie du Sud-Est et d'Amérique latine et des Caraïbes. Ces ateliers sont axés sur le respect et la mise en œuvre effective des accords de garanties généralisées, des protocoles relatifs aux petites quantités de matières modifiés et des protocoles additionnels.

Mise au point de technologies, de concepts et d'approches en matière de garanties

- Les États-Unis continuent de faire progresser l'état des connaissances sur la mise au point de technologies, de concepts et d'approches en matière de garanties. Les activités menées sont les suivantes :
  - Développement et transfert d'au moins cinq technologies de garantie par an à l'AIEA ou aux pays partenaires pour soutenir la mise en œuvre efficace et efficiente des accords de garantie (par ex., des normes de référence pour le Réseau de laboratoires d'analyse, de nouvelles méthodes d'examen des images des caméras de surveillance et des équipements pour la surveillance automatique) ;
  - Élaboration de documents d'orientation sur les garanties incorporées pour les catégories générales d'installations du cycle du combustible nucléaire ;
  - Dialogue avec les parties prenantes de la communauté des réacteurs de pointe afin d'évaluer et d'envisager des mesures de garanties spécifiques qui pourraient être incluses dans la conception.

Éducation et formation en matière de garanties

- Les États-Unis s'efforcent de recruter, instruire, former et conserver à des postes situés aux États-Unis et à l'Agence internationale de l'énergie atomique une nouvelle génération de spécialistes internationaux. Les possibilités d'éducation et de formation en matière de garanties ont pu être élargies grâce à divers mécanismes :
  - Le parrainage de stages dans des laboratoires et de travaux de recherche universitaires et postuniversitaires, ainsi que l'octroi de bourses ;
  - La publication d'un manuel sur les garanties nucléaires, qui peut être téléchargé gratuitement ;
  - L'organisation et le parrainage de six courtes formations annuelles sur les garanties et la non-prolifération.
- Les États-Unis, via leur Programme d'appui aux garanties, répondent aux demandes formelles de l'AIEA d'un appui en nature sous forme de formation et de soutien à la formation. Les exemples de soutien à la formation du Programme sont les suivants :
  - Dispense de cours de formation dans les laboratoires nationaux américains ;
  - Envoi d'experts américains à Vienne pour soutenir les cours de formation dispensés au siège de l'AIEA ;
  - Analyse des besoins en formation ;
  - Financement de voyages pour que le personnel de l'AIEA puisse assister à des cours universitaires et parrainés par des entreprises ;
  - Élaboration de nouveaux outils de formation ;
  - Mise à disposition d'experts détachés à titre gracieux et d'administrateurs auxiliaires pour intégrer la section de formation aux garanties de l'AIEA pendant trois à cinq ans ;
  - Contribution à quelque 13 cours par an pour aborder un large éventail de sujets allant des techniques d'essais non destructifs (END) à l'aptitude à la communication. Certains cours sont anciens ; par exemple, presque tous

les inspecteurs qui ont rejoint l'AIEA depuis 1980 ont été formés aux techniques d'END au Los Alamos National Laboratory. D'autres cours ont été créés plus récemment pour répondre aux besoins particuliers de l'AIEA. Ainsi, en 2017, le Programme d'appui aux garanties a soutenu la mise au point, l'exécution pilote et l'offre inaugurale du cours de formation sur la détection des détournements du plutonium à l'Idaho National Laboratory.

ii. Contrôles des exportations

- Les États-Unis disposent d'un système rigoureux et complet de contrôle des exportations nucléaires et se sont employés pendant des années à renforcer les régimes internationaux de contrôle des exportations nucléaires et à aider les États à s'y conformer.
- Les États-Unis considèrent le contrôle des exportations comme un outil essentiel pour faciliter le commerce en donnant aux fournisseurs l'assurance que les transferts de marchandises et de technologies contrôlées ne seront utilisés qu'à des fins pacifiques. Un contrôle efficace des exportations nucléaires n'entrave pas l'accès au commerce légitime, mais favorise la sécurité internationale en contribuant à prévenir la prolifération des armes nucléaires conformément aux obligations du Traité sur la non-prolifération.
- Les États-Unis appuient fermement les régimes multilatéraux de contrôle des exportations nucléaires via leur participation active au Comité Zangger et au Groupe des fournisseurs nucléaires (GFN) depuis leur création.
- Les États-Unis continuent de travailler avec les 48 gouvernements participant au GFN pour mettre à jour les lignes directrices et les listes de contrôle du GFN afin de veiller à ce qu'elles restent pertinentes et efficaces face à l'évolution du commerce, des développements technologiques et de la prolifération.
- Les États-Unis mettent en œuvre leurs engagements au titre du GFN dans la réglementation américaine sur les exportations de matières, d'équipements et de technologies nucléaires et à double usage.
- Les États-Unis ont réorienté le Groupe de travail sur les armes chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires du Partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes pour mettre l'accent sur le contrôle des exportations, en organisant six réunions intersessions consacrées aux questions de contrôle des exportations pendant leur présidence du Partenariat mondial en 2020, notamment les contrôles des exportations de missiles, les contrôles exhaustifs, le financement de la prolifération et la sécurité des frontières. Le Royaume-Uni soutient ces nouvelles priorités et s'est engagé à maintenir l'accent mis par le Groupe de travail sur les contrôles des exportations au cours de sa présidence du Partenariat mondial en 2021.
- Les États-Unis continuent également de soutenir, partout dans le monde, des programmes de formation et d'assistance au contrôle des exportations. Le Programme de contrôle des exportations et de sécurité des frontières du Département d'État mène de nombreuses activités de sensibilisation et de renforcement des capacités dans le monde dans le but de prévenir la prolifération des armes de destruction massive ainsi que l'accumulation déstabilisante d'armes conventionnelles perfectionnées en améliorant les contrôles commerciaux stratégiques des pays partenaires. Depuis la Conférence d'examen de 2015, le Département d'État a permis de réaliser plus de 3 180 activités, parmi lesquelles il convient de mentionner :

- La fourniture à titre gracieux aux partenaires des États-Unis dans le cadre du Programme susmentionné de matériel sophistiqué de détection, de contrôle et d'interception, d'une valeur approximative de 50 millions de dollars, l'objectif étant de leur permettre de renforcer leurs capacités en matière de détection des radiations et de protection des frontières.
- La formation, dans les pays partenaires, de plus de 8 000 agents à la mise au point de techniques et de moyens de répression, notamment des mécanismes de ciblage, de détection, de contrôle et d'élimination de marchandises en rapport avec la prolifération nucléaire, et l'organisation de formations spécialisées à l'intention des services chargés des contrôles aux frontières et de la répression, notamment sur les techniques d'identification, de détection et d'interception de marchandises en milieu aérien, terrestre, maritime et ferroviaire ;
- L'organisation de plus de 400 activités par an, dont environ la moitié étaient des activités d'apprentissage à distance, comme des ateliers sur le droit et la réglementation, des consultations avec des experts et des séminaires régionaux, afin de mettre en place des cadres stratégiques de contrôle du commerce conformes aux normes internationales pour réglementer le commerce et le transfert de biens à double usage, de technologies militaires et de technologies liées aux armes de destruction massive figurant sur les listes de contrôle des régimes multilatéraux de contrôle des exportations. En outre, le Programme de contrôle des exportations et de sécurité des frontières a permis de dispenser une formation aux agents des services de détection et de répression en vue de la mise en place de mesures efficaces d'application de la loi aux frontières pour lutter contre le détournement et le trafic illicite de ces articles, afin d'aider les partenaires à respecter leurs engagements internationaux, notamment leurs obligations au titre de la résolution 1540 (2004) et des résolutions assorties de sanctions du Conseil de sécurité ;
- Le parrainage de plusieurs conférences régionales et internationales qui ont rassemblé décideurs et experts techniques dans le but de faire connaître les meilleures pratiques et de renforcer les systèmes nationaux de contrôle des échanges commerciaux stratégiques.

• Le Département américain de l'énergie œuvre avec des partenaires du monde entier à l'amélioration de la mise en œuvre du contrôle des exportations afin d'empêcher le détournement de biens à double usage vers des programmes d'armes nucléaires ou d'autres programmes d'armes de destruction massive. Il s'est rapproché de plus de 35 pays par an pour les aider à renforcer leur mise en œuvre du contrôle des exportations. En outre, le Département de l'énergie a apporté un appui technique au Programme sur l'application des contrôles aux échanges de nature stratégique de l'Organisation mondiale des douanes (OMD), qui fournit des outils permettant aux autorités douanières du monde entier d'assumer des fonctions de non-prolifération.

iii. Sécurité nucléaire

Le terrorisme nucléaire et radiologique continue de faire peser une menace importante sur la sécurité mondiale, nécessitant un engagement fort et durable en faveur de mesures nationales. Les États-Unis continuent de travailler avec leurs partenaires internationaux pour renforcer leurs capacités à protéger, récupérer et retirer les matières dangereuses, et améliorer leurs capacités à détecter et perturber les activités de contrebande nucléaire, à y répondre et à enquêter sur celles-ci. Ces efforts déployés dans le domaine de la sécurité permettent de maintenir l'accès aux

utilisations pacifiques de la technologie nucléaire en garantissant la protection des matières nucléaires.

Efforts multilatéraux en matière de sécurité nucléaire

- Les États-Unis collaborent avec un grand nombre d'organisations et de forums multilatéraux afin d'améliorer la sécurité nucléaire dans le monde, notamment, mais pas exclusivement, avec l'AIEA, INTERPOL, l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire (IMLTN), le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004), le Partenariat mondial (en particulier le sous-groupe de travail sur la sécurité nucléaire et radioactive et le Groupe sur la sûreté et la sécurité nucléaires) et le Groupe de contact sur la sécurité nucléaire.
- Les États-Unis travaillent en étroite collaboration avec l'AIEA pour renforcer les capacités des États membres de celle-ci en matière de sécurité nucléaire. Depuis 2015, les États-Unis ont versé plus de 124 millions de dollars au Fonds pour la sécurité nucléaire de l'AIEA. Les contributions américaines sont les suivantes :
  - Mise à disposition d'experts détachés à titre gracieux, d'administrateurs auxiliaires et de consultants venus renforcer les rangs du personnel du Fonds et apporter un savoir-faire et un appui importants dans des domaines bien précis ;
  - Services consultatifs (missions et visites techniques) aux États membres de l'AIEA afin qu'ils puissent mettre en place les infrastructures nécessaires pour empêcher les vols et détournements de matières nucléaires et radioactives, protéger les installations nucléaires et le transport des matières nucléaires contre les sabotages et actes de malveillance et lutter contre le trafic illicite de matières nucléaires et radioactives ;
  - Élaboration de documents d'orientation dans la collection Sécurité nucléaire de l'AIEA et diffusion de concepts et procédures permettant de faire face efficacement aux menaces nucléaires et radiologiques au moyen de conférences, formations et séminaires internationaux ;
  - Base de données sur les incidents et les cas de trafic de l'AIEA, qui facilite l'échange d'informations faisant autorité entre les États participants et certaines organisations internationales sur les incidents impliquant un trafic illicite et d'autres activités non autorisées concernant des matières nucléaires et d'autres matières radioactives ;
  - Missions du Service consultatif international sur la protection physique (IPPAS) de l'AIEA dans d'autres pays ;
  - Assistance apportée par l'AIEA aux États membres pour mettre en place des infrastructures dûment équipées et une formation afin d'assurer la sécurité sur le plan nucléaire et la préparation et la réponse aux situations d'urgence lors de grands événements publics, comme des rassemblements politiques ou sportifs ;
  - Préparation de la première conférence d'examen de la Convention sur la protection physique des matières nucléaires et des installations nucléaires amendée ;
  - Conférence internationale sur la sécurité nucléaire de 2020 convoquée par l'AIEA.

- Depuis 2015, les États-Unis ont fourni 3,6 millions de dollars de fonds extrabudgétaires et 1,2 million de dollars d'équipements pour renforcer les capacités de préparation et de réponse aux situations d'urgence de l'AIEA et des États membres.
  - Les États-Unis s'associent à l'AIEA pour organiser des cours de formation conjoints sur la préparation et la réponse aux situations d'urgence dans les ports, en cas d'urgences maritimes et lors des grands événements publics, ainsi que sur la gestion des conséquences.
  - Les États-Unis fournissent des équipements et un appui technique pour renforcer les capacités nationales de réponse aux urgences et de sécurisation des grands événements publics tels que les Jeux olympiques et la Coupe du monde.
  - Les États-Unis mettent à disposition des experts techniques détachés à titre gracieux pour élaborer et promouvoir des normes internationales, des meilleures pratiques et des orientations générales afin de se préparer aux urgences nucléaires et radiologiques et de pouvoir y répondre.
  - Les États-Unis ont présidé le Comité des normes de préparation et de conduite des interventions d'urgence entre sa création en 2015 et 2020, lui donnant son impulsion dans l'élaboration et la mise en œuvre de normes visant à améliorer les capacités de préparation et de réponse aux situations d'urgence des États membres.
- Les États-Unis ont créé le Groupe de contact sur la sécurité nucléaire, un réseau mondial d'experts de haut niveau qui se consacrent au maintien de l'action et de l'ambition en matière de sécurité nucléaire, représentant 48 gouvernements et quatre organisations internationales. Les États-Unis ont participé à la dernière réunion du Groupe de contact qui s'est tenue en 2018.
- Les États-Unis pilotent et soutiennent aussi d'importantes activités visant à faire face à la menace d'une acquisition de matières nucléaires et d'autres matières radioactives par des terroristes, parmi lesquelles l'IMLTN et la coopération bilatérale.
  - Les États-Unis continuent de coprésider l'initiative précitée ; celle-ci consiste en un partenariat multilatéral, réunissant 89 pays et 6 observateurs officiels, visant à renforcer les capacités à l'échelle mondiale en vue de prévenir, détecter et combattre le terrorisme nucléaire.
    - Depuis son lancement par la Russie et les États-Unis en 2006, l'IMLTN a été à l'origine de plus de 100 activités multilatérales, en particulier dans les domaines dont elle s'occupe plus spécialement, à savoir la criminalistique nucléaire et les mécanismes de détection, de préparation et d'intervention en cas d'urgence nucléaire – activités auxquelles ont participé des experts spécialisés dans les aspects techniques, opérationnels et politiques de ces questions.
    - Ces activités ont permis d'explorer les principaux défis dans des domaines difficiles ou émergents de la sécurité nucléaire et de promouvoir l'utilisation d'exercices pour éprouver et renforcer les réponses nationales et internationales aux menaces de terrorisme nucléaire.
- En complément des activités multilatérales de l'IMLTN, les États-Unis, par l'intermédiaire du Département d'État, du Département de l'énergie et du Federal Bureau of Investigation, ont déployé des efforts diplomatiques pour

engager leurs partenaires à renforcer leurs capacités nationales à lutter contre la contrebande de matières nucléaires et radiologiques et promouvoir l'adoption de pratiques de sécurité nucléaire au niveau des installations, des organisations et des pays.

- Les activités bilatérales visent plus précisément à accroître les moyens de faire face au trafic illicite de matières nucléaires ou radiologiques, d'enquêter sur ces faits et d'engager des poursuites contre leurs auteurs, et ce, grâce notamment à un renforcement des compétences nationales en matière de criminalistique nucléaire et à l'instauration d'un contrôle et d'un examen préalable de la fiabilité des personnes.

Efforts bilatéraux en matière de sécurité nucléaire

- Les États-Unis sont déterminés à conserver leur rôle de chef de file sur cette question d'importance vitale à travers les engagements bilatéraux qu'ils ont pris dans le monde entier pour faire progresser la sécurité nucléaire.
- Conformément aux accords bilatéraux de coopération nucléaire civile conclus par les États-Unis, toutes les matières nucléaires transférées dans le cadre de ces accords, utilisées dans les matières ou dans les équipements nucléaires ainsi transférés ou produites grâce à ces matières ou équipements doivent faire l'objet d'une protection physique adaptée. Afin de s'assurer que les mesures de protection physique de matières nucléaires visées par les États-Unis sont conformes aux recommandations publiées dans le document INFCIRC/225 de l'AIEA, les États-Unis ont effectué plus de 200 visites d'évaluation bilatérales dans 51 pays depuis 1974.
- Pour renforcer la sécurité nucléaire, les États-Unis se sont engagés de manière bilatérale dans les activités suivantes :
  - Aide apportée à 48 pays et à Taïwan pour retirer ou confirmer l'élimination de plus de 7 tonnes d'uranium hautement enrichi et de plutonium vulnérables. Trente-trois pays et Taïwan sont devenus exempts d'UHE (moins de 1 kg d'UHE restant) grâce à ces efforts.
  - Concours apporté à la transformation par dilution de 16,8 tonnes d'UHE civil et à la réduction du nombre de bâtiments et sites renfermant des matières nucléaires pouvant servir à la fabrication d'armes.
  - Conversion réussie de 13 réacteurs de recherche et d'installations de production d'isotopes médicaux, dans 9 pays, à l'utilisation comme combustible d'UFE, ou vérification de l'arrêt de ces réacteurs.
  - Actions de sensibilisation bilatérales pour soutenir l'universalisation de l'Amendement à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires, qui compte désormais 126 États parties plus EURATOM (la Convention sur la protection physique des matières nucléaires et des installations nucléaires compte 163 États parties plus EURATOM).
  - En outre, les États-Unis ont mené des actions de sensibilisation bilatérales à l'appui de l'universalisation de la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire, qui compte désormais 118 parties.
  - Appui à l'adhésion de 140 pays au Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives. En outre, 123 pays se sont engagés en faveur des Orientations complémentaires pour l'importation et l'exportation de sources radioactives, et 44 pays ont exprimé leur

engagement concernant les Orientations sur la gestion des sources radioactives retirées du service.

- Entre le début de l'exercice 2015 et la fin de l'exercice 2020, aide à la sécurisation de 550 bâtiments contenant des matières radioactives de haute priorité, pour un total cumulé de 2 361 bâtiments sécurisés.
- Entre le début de l'exercice 2015 et la fin de l'exercice 2020, équipement de plus 130 points d'entrée internationaux fixes de systèmes de détection de rayonnement et fourniture de plus de 125 systèmes de détection de rayonnement mobiles aux pays partenaires pour lutter contre le trafic illicite de matières nucléaires et radioactives, pour un montant total de 75,9 millions de dollars.

- Mesures prises en vue de renforcer les capacités nationales de lutte contre la contrebande de matières nucléaires, grâce notamment à un durcissement de la répression et à une intensification des efforts de renseignement pour pouvoir enquêter sur les réseaux de contrebande de matières nucléaires, à un recours accru aux systèmes de détection des radiations, à l'intérieur des pays comme aux frontières, ainsi qu'à un renforcement des capacités et à des formations consacrées à la criminalistique nucléaire dans 20 pays, pour veiller à ce que les délinquants arrêtés pour trafic de matières dangereuses soient condamnés.
- Organisation dans différents pays d'ateliers sur la protection physique des installations nucléaires et des matières radioactives, en mettant l'accent sur la mise en place et le maintien d'une infrastructure réglementaire de sécurité efficace et durable.
- Contribution, depuis 2015, à la sécurisation de 550 bâtiments civils disséminés dans 57 pays et renfermant des matières radioactives à haut risque hautement prioritaires, et contribution à la sécurisation de quelque 2 361 bâtiments renfermant des sources hautement radioactives vulnérables, dans plus de 100 pays, depuis l'instauration de cette coopération.
- Négociation avec 14 pays partenaires de plans d'action communs bilatéraux précisant les démarches conjointes à entreprendre en priorité pour prévenir, détecter et contrer les activités de contrebande de matières nucléaires ou radioactives.
- Concours apporté à l'acquisition de plus de 300 véhicules et autorails destinés à assurer un transport sécurisé des matières nucléaires sur leur territoire ; ils ont également mis au point un système de transport automatique sécurisé pour les expéditions maritimes de matières nucléaires.
- Fourniture à 28 pays des équipements de détection des rayonnements en prêt à long terme pour les aider à répondre aux urgences et à sécuriser les grands événements publics.
- Organisation de stages de formation à l'étranger axés sur les programmes d'atténuation des menaces internes et d'évaluation de la fiabilité du personnel, l'objectif étant de prendre en compte le risque d'un acte de malveillance interne commis en vue de détourner des matières, des techniques ou des compétences nucléaires.
- En collaboration avec des partenaires internationaux, conception, création ou amélioration de plusieurs centres de formation afin d'étendre les

capacités de formation en matière de sécurité nucléaire dans les pays partenaires, notamment le réseau international de centres d'appui à la sécurité nucléaire.

- Engagements bilatéraux avec 34 pays et organisations internationales sur les meilleures pratiques en matière d'analyse technique nucléo-légale. Les États-Unis ont notamment fourni aux pays partenaires un appui à la formation et au renforcement des capacités afin de promouvoir l'expertise en criminalistique nucléaire nécessaire pour poursuivre les crimes liés au trafic de matières radioactives et nucléaires. Les États-Unis ont coopéré étroitement avec l'AIEA pour l'organisation de formations et l'élaboration de guides d'application sur les méthodes de criminalistique nucléaire.

- En 2012, organisation de la première conférence internationale des organismes de réglementation de la sécurité nucléaire, qui a réuni près de 500 participants venus de plus de 30 pays et a permis de renforcer le dialogue entre les autorités chargées de réglementer la sécurité nucléaire dans le monde. Depuis 2012, la Commission de réglementation nucléaire des États-Unis a apporté un soutien important à ses homologues espagnols et marocains, qui ont organisé les deuxième et troisième éditions de la conférence en 2016 et 2019, respectivement.

- À travers la DTRA, dépense d'environ 7 millions de dollars par an pour le programme international de lutte contre la prolifération des États-Unis, en renforçant la capacité des partenaires à lutter contre la prolifération dans plus de 30 pays et en complément des autres efforts déployés par le Gouvernement américain pour lutter contre les armes de destruction massive. Le volet du Programme de réduction concertée des menaces de la DTRA consacré à la sécurité nucléaire dans le monde vise à empêcher la prolifération des armes et des matières nucléaires en facilitant l'élimination concertée des armes et des composants nucléaires étrangers, en soutenant le transport et le stockage sûrs et sécurisés des matières nucléaires et radiologiques à haut risque et en améliorant les pratiques en matière de sûreté et de sécurité dans les installations nucléaires des partenaires étrangers. De 2015 à aujourd'hui, environ 220 millions de dollars ont été dépensés dans le cadre de ce volet pour exécuter des activités telles que les suivantes :

  - Mise au point et mise en œuvre de 15 cours de formation à la lutte contre la contrebande nucléaire dans le cadre du programme du Centre de formation George Kuzmych en Ukraine ; achèvement de la rénovation des terrains d'entraînement opérationnel et tactique ;

  - Mise en œuvre d'améliorations de la sécurité physique et d'études de site sur le site d'essai de Semeï au Kazakhstan ; dispense de 13 cours sur la sécurité nucléaire et achèvement des travaux de rénovation du Centre de formation anti-crise de la Garde nationale du Kazakhstan ;

  - Partenariat avec l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI) et l'Ukraine, la Géorgie et la République de Moldova afin d'améliorer les capacités régionales des responsables de la sécurité d'État et de l'application des lois à concevoir, planifier et mener à bien des opérations de mise en commun de l'information pour déjouer les tentatives de trafic radiologique et nucléaire ;

  - Établissement de certifications de transport militaire multimodal et validation de principe d'un exercice de déploiement à bord d'un navire

des dispositifs de conditionnement et de transport d'uranium (Mobile Uranium Facility) et de plutonium (Mobile Plutonium Facility) du Département américain de l'énergie, afin de permettre un déploiement rapide en cas de besoin de récupérer des matières nucléaires utilisables pour la fabrication d'armes dans un court délai.

iv. Zones exemptes d'armes nucléaires

- Les États-Unis ont soutenu la création de zones exemptes d'armes nucléaires créées conformément aux principes et directives adoptés par la Commission du désarmement en 1999 et qui peuvent être effectivement vérifiées. Ils évaluent ces zones au cas par cas.
- Les États-Unis ont signé et ratifié les deux protocoles du Traité de Tlatelolco où est instituée une zone exempte d'armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes. Ils ont également signé les protocoles pertinents du Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique (Traité de Pelindaba), du Traité sur la zone dénucléarisée du Pacifique Sud (Traité de Rarotonga) et du Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale (Traité de Semipalatinsk), et s'efforcent de faire avancer leur ratification.
- Les États-Unis restent attachés à l'objectif à long terme de créer au Moyen-Orient une zone exempte d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs, parallèlement à l'instauration d'une paix globale et durable dans la région, et continuent de soutenir les efforts visant à promouvoir un dialogue direct, inclusif et consensuel reposant sur des arrangements librement conclus entre tous les États de la région. Ils estiment que le moyen le plus productif de réaliser des progrès significatifs serait que les États de la région explorent des mesures pratiques et des mesures de confiance qui permettraient d'éliminer les obstacles politiques et les problèmes de sécurité qui continuent d'entraver la progression vers une telle zone.

v. Respect des obligations et autres questions connexes

- Les États-Unis s'engagent à faire en sorte que l'Iran respecte ses obligations au titre du Traité sur la non-prolifération et des garanties nucléaires connexes ; il serait inacceptable que l'Iran dispose de l'arme nucléaire. Les États-Unis sont déterminés à veiller à ce que l'Iran ne se dote jamais de l'arme nucléaire et s'emploient à revenir à une situation de respect mutuel du Plan d'action global commun comme base pour le déploiement d'efforts visant à répondre aux préoccupations plus larges en ce qui concerne les activités de l'Iran en matière de missiles balistiques et ses autres activités déstabilisatrices dans la région.
- Les États-Unis soutiennent avec fermeté la vérification complète par l'AIEA de l'accord de garanties généralisées de l'Iran, exigé au titre du Traité sur la non-prolifération, et de ses engagements liés au Plan d'action global commun dans le domaine nucléaire. Ils continuent d'exhorter l'Iran à coopérer pleinement et sans délai avec l'AIEA en lui fournissant les renseignements et l'accès nécessaires pour répondre aux questions de l'Agence en ce qui concerne quatre emplacements non déclarés sur son territoire, dont trois où l'AIEA a détecté la présence de matières nucléaires. Ces problèmes de garanties non résolus ont trait aux obligations juridiques de l'Iran au nom de l'accord de garanties requis dans le cadre du Traité sur la non-prolifération et soulèvent de sérieuses questions quant au respect de ces obligations par l'Iran. Les États-Unis appellent aussi l'Iran à mettre en œuvre les dispositions de son protocole additionnel conclu avec l'AIEA, que l'Iran a annoncé en février 2021 cesser d'appliquer.

- Les États-Unis sont engagés dans la dénucléarisation complète de la péninsule coréenne et ne nourrissent aucune intention hostile envers la République populaire démocratique de Corée. La politique américaine appelle une approche calibrée, pratique et ouverte à la diplomatie avec la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis entendent l'explorer afin de réaliser des progrès tangibles dans le renforcement de la sécurité de leur territoire, de leurs alliés et de leurs forces déployées. Ils continuent d'exhorter la République populaire démocratique de Corée à mettre fin à ses provocations, à revenir au respect du Traité sur la non-prolifération et des garanties de l'AIEA, à respecter ses obligations au titre des résolutions du Conseil de sécurité qui la concerne et à s'engager dans des négociations soutenues et intensives avec eux. Ils exhortent également tous les États Membres de l'ONU à remplir pleinement et entièrement leurs obligations au titre des résolutions du Conseil de sécurité relatives à la République populaire démocratique de Corée, qui visent à la priver des ressources dont elle a besoin pour faire progresser ses programmes illégaux d'armes de destruction massive et de missiles balistiques.

- Les États-Unis se sont associés à d'autres parties au Traité pour coparrainer des déclarations conjointes sur la résolution du problème nucléaire de la République populaire démocratique de Corée lors des réunions du Comité préparatoire de la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2017, 2018 et 2019. La déclaration de 2019 comptait 70 coparrains.

- Les États-Unis tiennent toujours la Syrie pour responsable du non-respect de son accord de garanties avec l'AIEA exigé au titre du Traité sur la non-prolifération, ainsi que des obligations découlant des accords de garanties au titre du Traité sur la non-prolifération lui-même, et l'appellent à prendre les mesures nécessaires pour remplir ses obligations en matière de non-prolifération et à répondre favorablement aux demandes d'accès de l'AIEA à tous les sites, toutes les matières et tous les personnels concernés. Les États-Unis, rejoints par 51 autres parties au Traité sur la non-prolifération, ont parrainé une déclaration commune sur le non-respect des garanties et du Traité par la Syrie lors de la réunion de 2019 du Comité préparatoire.

vi. Résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité de l'ONU

- Les États-Unis continuent d'appuyer les travaux du Comité créé par la résolution 1540 du Conseil de sécurité pour favoriser la pleine application de ce texte, y compris des obligations juridiquement contraignantes pour tous les États qui concernent la mise en œuvre des dispositions de la résolution touchant à la prolifération nucléaire, en particulier la responsabilité vis-à-vis des matières liées aux armes de destruction massive et leur sécurisation, et la création et le maintien de contrôles aux frontières et de contrôles des exportations de ces éléments et des technologies connexes. Par exemple :

- Au niveau national, les États-Unis ont pris des mesures pour mettre en œuvre leurs obligations découlant de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. En 2020, ils ont remis au Comité 1540 un rapport sur ces efforts, notamment sur les mesures liées à la non-prolifération nucléaire ; en 2014, ils lui ont présenté un ensemble de pratiques efficaces au niveau national, y compris celles visant à lutter contre la prolifération des armes nucléaires. Le « tableau du Comité 1540 » mis en ligne à la fin de 2020 sur le site Web du Comité 1540 détaille, à l'instar des rapports du Groupe d'experts du Comité qui doivent être soumis au début de 2022 dans le cadre de l'examen d'ensemble de la résolution, désormais

prévu pour le milieu de l'année 2022, les mesures prises par les États-Unis pour se conformer à la résolution.

- Au niveau international, les États-Unis soutiennent l'ensemble des efforts que mène le Comité pour inciter les 193 États Membres de l'ONU à donner effet à la résolution sous tous ses aspects et pour coopérer en ce sens avec près de 50 organisations régionales ou internationales. Les contributions au fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les activités de désarmement à l'échelle mondiale et régionale ont permis de créer des postes de Coordonnateur régional de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) en Afrique et en Asie, qui s'ajoutent au cadre de coordonnateurs parrainés par le Canada et l'Union européenne dans les régions de l'Organisation des États américains (OEA) et de l'OSCE. Ces contributions et les contributions connexes, qui appuieront la formation des points de contact pour l'application de la résolution 1540 (2004) en Afrique et en Asie, s'ajoutent aux centaines de millions de dollars que le Département d'État et plusieurs autres organismes américains de commerce et de sécurité nationale consacrent actuellement aux efforts d'assistance internationale déployés dans le cadre de la résolution 1540 (2004).

- Les contributions des États-Unis (financement initial en 2011 et 2012 d'un montant total de 4,5 millions de dollars et 1,5 million de dollars supplémentaires en 2021) et de 11 autres donateurs du fonds d'affectation spéciale ont aidé le Bureau des affaires de désarmement de l'Organisation des Nations Unies à soutenir des activités visant à promouvoir la mise en œuvre intégrale des obligations de non-prolifération des États découlant de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité et l'adhésion universelle aux principaux accords de non-prolifération nucléaire. En outre, les États-Unis apportent leur appui à la tenue de consultations régulières entre le Comité 1540 et l'AIEA, à la prise en compte des questions de non-prolifération nucléaire dans les dialogues engagés avec les différents pays, ainsi qu'à la participation du Comité à diverses activités internationales et régionales touchant à la non-prolifération nucléaire, comme la série d'événements organisés dans le cadre du Forum régional de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et consacrés à des thèmes liés à la non-prolifération, y compris à la sécurité nucléaire, en application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité.

Section III : Informations sur les mesures nationales relatives à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques

i. Promotion des utilisations pacifiques

- Les États-Unis attachent une grande importance à la coopération internationale en matière d'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, conformément à l'article IV du Traité sur la non-prolifération. Les normes de sûreté et de sécurité nucléaires permettent de développer l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques en garantissant une mise en œuvre de qualité et en suscitant une coopération internationale. Les États-Unis s'acquittent de diverses manières de leurs obligations au titre de l'article IV du Traité sur la non-prolifération, notamment via les échanges commerciaux nucléaires bilatéraux et l'assistance technique, ainsi que par des contributions au Fonds de coopération technique et à l'Initiative sur les utilisations pacifiques de l'AIEA.

- Les États-Unis ont versé des fonds pour permettre la tenue d'une série de réunions régionales en 2020 et 2021, en partenariat avec le Président désigné de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération

des armes nucléaires, visant à recenser les possibilités de renforcement durable de la coopération nucléaire pacifique dans le cadre du Traité.

- Les États-Unis soutiennent la production d'isotopes médicaux sans utiliser d'UHE. En 2018, une technologie de capture des neutrons sans UHE a permis aux États-Unis de lancer leur première production nationale de Mo-99 depuis 1989.
- Les États-Unis ont lancé un nouveau programme en 2020, appelé « PRO-X (Proliferation Resistance Optimization) », pour minimiser la production de matières nucléaires spéciales dans les nouveaux réacteurs de recherche tout en optimisant les performances des réacteurs.

Échanges commerciaux nucléaires et assistance technique

- Les États-Unis aident les pays étrangers à se doter en toute sécurité de technologies nucléaires destinées à des utilisations pacifiques en attribuant des licences qui autorisent le transfert de matières, d'équipements, de technologies et d'assistance dans le domaine du nucléaire.
- Depuis 2015, les États-Unis ont délivré plus de 400 licences et autorisations d'exportation de matières, équipements et technologies nucléaires et de transfert d'assistance à au moins 60 pays.
- Dans le but de faciliter les échanges commerciaux nucléaires à des fins pacifiques et d'améliorer la sécurité, les États-Unis se sont efforcés de rationaliser les procédures d'octroi de licences pour les matières, équipements et technologies nucléaires et le transfert d'assistance.

Coopération bilatérale et multilatérale

- Les États-Unis ont conclu 23 accords bilatéraux au titre de l'article 123 de la loi américaine sur l'énergie atomique (« accords 123 ») établissant le cadre juridique d'une importante coopération nucléaire civile avec 49 partenaires.
- Pour favoriser l'utilisation en toute sécurité des applications pacifiques de l'énergie nucléaire, le Département américain de l'énergie a conclu 20 accords de coopération bilatérale. La Commission de la réglementation nucléaire des États-Unis a conclu plus de 50 accords bilatéraux portant sur l'échange d'informations techniques et la coopération. D'autres partenariats sont constitués.
- Les États-Unis considèrent que la combinaison d'un accord de garanties généralisées et d'un protocole additionnel constitue la norme internationale de facto en matière de garanties et encouragent activement tous les fournisseurs et destinataires à faire des accords de garanties généralisées et des protocoles additionnels une condition de leurs exportations nucléaires.
- En 2011, les États-Unis ont annoncé la création de l'American Assured Fuel Supply (AFS), une réserve de quelque 230 tonnes d'uranium faiblement enrichi issu de la transformation par dilution de 17,4 tonnes d'UHE déclarées en excédent par rapport aux besoins de la défense. L'AFS est mise à la disposition de bénéficiaires nationaux ou de tout partenaire de coopération nucléaire pacifique des États-Unis, par l'intermédiaire d'un fournisseur américain, si leurs besoins ne pouvaient être satisfaits par le marché commercial du fait d'une perturbation grave ou imprévue.
- Les États-Unis ont versé près de 50 millions de dollars à l'AIEA pour contribuer à la création de la banque d'uranium faiblement enrichi de l'AIEA (banque

d'UFE) au Kazakhstan, établissement qui permettra de garantir aux États membres un approvisionnement fiable en combustible destiné aux réacteurs nucléaires utilisés à des fins pacifiques. La banque d'UFE est devenue opérationnelle en 2019. À ce moment-là, 73 millions d'euros des fonds des donateurs, dont 32 millions d'euros provenant de la contribution des États-Unis, n'avaient pas été utilisés. Si 6 millions d'euros des fonds américains restants seront utilisés pour financer l'appui logistique de la banque d'UFE, les États-Unis ont réaffecté le reste à d'autres activités prioritaires de l'AIEA, telles que les utilisations pacifiques, les garanties et la sécurité. Autre exemple de l'engagement des États-Unis en faveur d'un accès élargi aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire : 10 millions d'euros sont réaffectés aux activités d'utilisation pacifique de l'AIEA, notamment aux activités menées dans le cadre du Programme d'action en faveur de la cancérothérapie (PACT) et aux projets de coopération technique gérés par l'Accord régional de coopération pour l'Afrique sur la recherche, le développement et la formation dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires et l'Accord régional de coopération pour la promotion de la science et de la technologie nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes. En outre, 16 millions d'euros sont réaffectés aux activités liées aux garanties et à la sécurité nucléaire et radiologique.

- En 2019, les États-Unis ont présenté une nouvelle initiative diplomatique, les mémorandums d'accord sur la coopération nucléaire (NCMOU). Ces instruments diplomatiques jettent les bases de relations stratégiques plus larges entre le Gouvernement américain et ses homologues étrangers, renforcent des liens entre les États-Unis et les experts, l'industrie et les chercheurs du nucléaire dans les pays partenaires, et apportent un soutien de haut niveau à l'industrie nucléaire civile américaine et aux objectifs de non-prolifération nucléaire. Les États-Unis ont signé cinq mémorandums, avec la Bulgarie, le Ghana, la Pologne, la Roumanie et la Slovénie.

Renforcement des capacités

- Le Partenariat pour la réduction de la menace nucléaire conclu par le Département d'État américain a pour objectif de promouvoir l'autonomie en matière de sécurité nucléaire et de l'ancrer profondément dans la culture des organisations techniques nucléaires des pays partenaires. Jusqu'en 2021, le Partenariat a collaboré avec 18 pays partenaires dans le monde, et il continue à travailler avec certains États qui envisagent de créer ou qui gèrent des centres de recherche nucléaire et des centrales électriques. Pour ce faire, il s'est employé à :
  - Aider les institutions partenaires à élaborer et soutenir des programmes axés sur la fiabilité (fiabilité humaine, aptitude au service, etc.) afin de limiter les menaces internes potentielles qui pèsent sur les installations nucléaires ;
  - Offrir des possibilités de formation aux experts techniques dans le domaine nucléaire en vue d'encourager la culture de la sécurité et de montrer qu'il s'agit d'un élément essentiel des applications et activités nucléaires ;
  - Permettre aux partenaires d'institutionnaliser les formations relatives à la sécurité nucléaire grâce à des initiatives de formation des formateurs, notamment des cours de perfectionnement et des modules d'études universitaires.

- Le Département d'État fournit un soutien au renforcement des capacités, conformément à l'approche par étapes de l'AIEA, aux pays nouvellement arrivés dans le domaine de l'énergie nucléaire et aux autres États susceptibles d'envisager le déploiement d'un nouveau réacteur dans le cadre du programme FIRST (Foundational Infrastructure for Responsible Use of Small Modular Reactor Technology), une initiative présidentielle annoncée par la Maison-Blanche lors du Sommet des dirigeants sur le climat en avril 2021. Ce programme permet aux pays partenaires de renforcer leurs capacités en matière de sécurité et de sûreté nucléaires, de réglementation, de formation de la main-d'œuvre, d'engagement des parties prenantes, de sélection de la technologie des petits réacteurs modulaires, de choix des sites et de financement, ainsi que dans d'autres domaines connexes, afin de soutenir le déploiement des petits réacteurs modulaires et d'autres réacteurs sophistiqués dans le but de promouvoir les normes les plus élevées en matière de non-prolifération, de sécurité et de sûreté nucléaires.

- Le Département américain de l'énergie travaille avec plus de 100 pays pour promouvoir une mise en œuvre efficace et efficiente des accords de garanties. Il coopère avec de nombreux pays à revenu faible et intermédiaire afin de promouvoir l'efficacité de la réglementation, notamment pour améliorer l'accès aux projets et programmes d'utilisation pacifique et leur contrôle.

- Par le truchement de l'AIEA, du Cadre international de coopération en matière d'énergie nucléaire et d'accords bilatéraux, les États-Unis soutiennent les efforts engagés par les pays envisageant d'utiliser l'énergie nucléaire pour construire les infrastructures nationales requises afin de se conformer aux normes les plus strictes en matière de sûreté, de sécurité et de non-prolifération.

- Reconnaissant l'importance d'une autorité de réglementation robuste et indépendante, la Commission de la réglementation nucléaire a apporté un important soutien financier et en nature afin d'aider les pays partenaires à renforcer leurs capacités réglementaires pour les programmes existants, élargis ou nouveaux de surveillance des matières nucléaires et des sources radioactives. Grâce à des approches bilatérales et multilatérales, la Commission de la réglementation nucléaire a fourni un soutien essentiel au renforcement des capacités en matière de sûreté et de sécurité nucléaires à plus de 130 pays. Ce soutien comprend, en moyenne, plus de 250 échanges techniques bilatéraux ou multilatéraux chaque année, y compris au format virtuel pendant la pandémie de COVID-19.

- Les États-Unis appuient pleinement les efforts déployés par l'AIEA pour financer et exécuter les rénovations de ses laboratoires des applications nucléaires afin de renforcer les capacités essentielles à long terme dans des domaines d'utilisation pacifique tels que la santé, la productivité agricole, la sécurité alimentaire et l'environnement. Depuis 2015, les États-Unis ont financé ce projet à hauteur de plus de 25 millions de dollars et ont collaboré avec les États membres de l'AIEA pour lever des fonds supplémentaires afin de terminer les rénovations.

ii. Assistance technique fournie par l'AIEA à ses États membres

Programme de coopération technique et Initiative sur les utilisations pacifiques

- Depuis 2015, les États-Unis ont alloué à l'AIEA plus de 200 millions de dollars pour ses programmes de coopération technique et de promotion. Ces aides se répartissent comme suit :

- Plus de 165 millions de dollars en contributions volontaires pour soutenir le Fonds de coopération technique de l'AIEA. Les projets de coopération technique ont un impact humanitaire positif sur les pays en développement d'Afrique, d'Amérique latine, d'Asie et d'Europe de l'Est dans divers domaines – santé humaine, agriculture et sécurité alimentaire, hydrologie isotopique et gestion des ressources hydriques, environnement et changement climatique et infrastructure et durabilité de l'énergie nucléaire. Contributeurs assidus à ce fonds depuis des années, les États-Unis soutiennent ainsi, à titre collectif, les mêmes types de projets que ceux qu'ils appuient à titre individuel dans le cadre de l'Initiative sur les utilisations pacifiques de l'AIEA, comme indiqué ci-après.

- Plus de 27 millions de dollars de contributions volontaires ont été affectés à des projets de coopération technique de l'AIEA qui complètent et étoffent ceux que finance le Fonds de coopération technique. Ils consistent à apporter une aide en nature et un soutien financier à des programmes de formation, d'assistance technique, d'attribution de bourses ou de mise à disposition d'experts détachés à titre gracieux. Par exemple, en 2021, plus de 1 700 experts américains, dont environ 93 % à distance, ont participé à plus de 700 événements de l'AIEA (tels que des réunions techniques, des ateliers ou cours de formation, des missions d'experts et des conférences et symposiums internationaux). Cinq cours de formation virtuels de l'AIEA ont été organisés par l'Argonne National Laboratory et suivis par 138 participants de 54 pays pour s'informer sur des thèmes liés aux utilisations pacifiques via des conférences en direct et préenregistrées données par plus de 36 conférenciers américains représentant 16 institutions, des discussions interactives et des missions d'études de cas. Trois boursiers de l'AIEA, représentant trois pays, ont été accueillis dans trois institutions américaines pour y suivre une formation dans divers domaines de l'utilisation pacifique.

- Les États-Unis ont versé plus de 50 millions de dollars de contributions volontaires à l'Initiative sur les utilisations pacifiques de l'AIEA entre 2015 et 2020. Les contributions fournies par les États-Unis et d'autres donateurs internationaux ont donné à l'AIEA une souplesse accrue et des moyens supplémentaires pour appuyer des projets hautement prioritaires des États membres de l'AIEA et répondre à des difficultés imprévues, parfois dans un délai très court. En 2020, les États-Unis se sont engagés à verser 50 millions de dollars supplémentaires pour les cinq années suivantes (2021-2025). Plus de 150 États membres de l'AIEA ont bénéficié de l'Initiative sur les utilisations pacifiques grâce à plus de 296 projets achevés ou en cours. Celle-ci a permis aux États-Unis, à titre individuel ou en partenariat avec d'autres donateurs, de contribuer via son soutien financier à diverses activités d'assistance technique de l'Agence internationale de l'énergie atomique, notamment les suivantes :

  - Mise en œuvre de méthodes pour déterminer et tracer la pollution par les hydrocarbures et les plastiques dans les eaux marines ;

  - Renforcement des capacités nécessaires pour détecter, quantifier et limiter les effets indésirables des toxines provenant d'algues nuisibles pour la sécurité des produits de la mer dans le monde entier ;

  - Appui continu, dans les Laboratoires de l'environnement de l'AIEA à Monaco, du Centre de coordination de l'action internationale relative à l'acidification des océans, dont le but est de promouvoir des interventions pour lutter contre ce phénomène au niveau mondial ;

- Création et préservation, dans la région des Niayes au Sénégal, d'une zone où la mouche tsé-tsé a été durablement éliminée, ce qui a fait reculer le fléau que représente la trypanosomiase et a permis d'accroître la productivité alimentaire et agricole ;
- Amélioration des capacités des laboratoires vétérinaires en Asie et appui continu en Afrique subsaharienne à la pose d'un diagnostic rapide et précis des zoonoses transfrontières ;
- Perfectionnement des compétences des laboratoires du monde entier afin de garantir la sécurité alimentaire et d'endiguer la menace que constituent les insectes nuisibles et la pollution pour l'agriculture ;
- Renforcement de la sécurité alimentaire dans le monde en augmentant la production agricole et la fertilité des sols grâce aux techniques nucléaires ;
- Évaluation et renforcement des capacités nationales permettant de dépister et de traiter le cancer, notamment la radiothérapie, dans plus de 30 pays à travers le monde ;
- Amélioration de l'éducation et de la formation en médecine nucléaire, et application des techniques nucléaires au traitement des maladies cardiaques et du cancer ;
- Développement de la prise en charge multidisciplinaire du traitement du cancer du col de l'utérus pour favoriser la santé des femmes ;
- Mise en œuvre de la technique de stérilisation des insectes pour lutter contre les moustiques vecteurs de la maladie à virus Zika ;
- Développement des capacités nationales à faire face aux situations d'urgence nucléaire et radiologique en Afrique ;
- Étude des conséquences que pourraient avoir les rejets radioactifs à la suite de l'accident de la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi ;
- Amélioration du contrôle des sources radioactives en Afrique et dans la région de la Méditerranée ;
- Renforcement de la dosimétrie biologique en Asie et dans la région Pacifique ;
- Promotion de la mise en valeur durable des réserves d'uranium en Afrique ;
- Mise au point d'infrastructures de production d'énergie nucléaire, notamment le renforcement des capacités en ressources humaines et du cadre juridique et réglementaire, dans de nombreux pays à travers le monde ;
- Fourniture de kits de tests de diagnostic COVID-19 pour le plus grand projet de coopération technique de l'AIEA à ce jour.

iii. Sécurité nucléaire et responsabilité civile en matière nucléaire

- La Commission de la réglementation nucléaire des États-Unis a conclu plus de 40 accords bilatéraux portant sur l'échange d'informations techniques et la coopération.
- Début 2015, les États-Unis et d'autres Parties à la Convention sur la sûreté nucléaire ont adopté la Déclaration de Vienne sur la sûreté nucléaire, confirmant

ainsi l'engagement qu'ils ont pris de s'acquitter des obligations légales qui leur incombent au titre de la Convention et mettant en œuvre les principes de sécurité et les enseignements tirés du grand séisme de Tohoku (Japon) en 2011, ainsi que du tsunami et de l'accident de la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi qui en ont résulté.

- Les États-Unis ont participé de près aux discussions sur les questions de sécurité nucléaire dans le cadre de l'AIEA et d'autres instances internationales, notamment la Commission des normes de sûreté de l'AIEA et ses sous-comités.
- Les États-Unis militent avec force pour que la Convention sur la réparation complémentaire des dommages nucléaires serve à mettre en place un régime mondial de responsabilité nucléaire et font pression sur d'autres États pour les amener à en devenir parties. La Convention sur la réparation complémentaire des dommages nucléaires est entrée en vigueur le 15 avril 2015.
- Les États-Unis travaillent en étroite collaboration avec le G7 et la Commission européenne pour aider l'Ukraine à faire en sorte que le site du réacteur endommagé n° 4 de Tchernobyl redevienne stable et sûr d'un point de vue environnemental. Principal donateur bilatéral du Fonds pour la réalisation d'un massif de protection à Tchernobyl de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, les États-Unis cherchent à régler définitivement cette question.
- Afin de promouvoir la sécurité nucléaire dans plus de 60 États membres de l'AIEA et au niveau régional à travers le monde, les États-Unis ont régulièrement alloué des fonds extrabudgétaires aux activités de l'AIEA touchant à la sûreté nucléaire, notamment le Plan d'action sur la sûreté nucléaire.
- Les États-Unis continuent de fournir des fonds et du personnel pour aider le Réseau asiatique de sûreté nucléaire, le Forum des organismes de réglementation nucléaire en Afrique, le Forum ibéro-américain d'organismes de réglementation radiologique et nucléaire et le Réseau arabe des organismes de réglementation nucléaire à mettre en place des infrastructures et des capacités durables en matière de sûreté nucléaire dans les pays qui poursuivent des programmes nationaux d'énergie nucléaire civile.